

• **RAPPORT ARTICLE 29 LEC
ET RISQUES DE
DURABILITE**

Juin 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Qui est Ostrum AM?

1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	6
1.1. Chiffres-clés et classification des fonds	8
1.2. Intégration des critères ESG selon les classes d'actifs	10
1.3. Politiques sectorielles et d'exclusion	14
1.4. Processus d'investissement ISR	17
1.5. Renforcement de notre politique de labellisations ISR	18
1.6. Notre stratégie de financement d'une économie à faible émission carbone	19
1.7. Politique de diligence raisonnable relative aux principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	21
1.8. Contribution à la définition de standards et réflexions de place	22
2. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ	26
2.1. Stratégie d'alignement conforme aux Accords de Paris	27
2.2. Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité	28
3. STRATEGIE D'ENGAGEMENT	35
3.1. Politique de vote active et responsable	36
3.2. Principales thématiques d'engagement d'Ostrum AM	37
3.3. Engagement actif dans des initiatives collectives	41
4. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM	42
4.1. Cartographie des risques climatiques	43
4.2. Rôle de la direction des risques dans les processus ESG / ISR	44
5. MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG	46
5.1. Gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum AM	47
5.2. Incitations et sensibilisation de nos collaborateurs	54
5.3. Ressources externes techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	56

Ce rapport répond à deux demandes réglementaires : le décret d'application de l'article 29 de la Loi Energie-Climat et le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) concernant les risques de durabilité. Pour faciliter la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous deux tables de correspondance vous permettant de vous repérer plus facilement.

Table de correspondance - Article 29 de la Loi Energie Climat (LEC)

ESG - Démarche générale de l'entité et liste des produits financiers Articles 8 et 9	1.1.	p. 8
Engagement - Stratégie de l'entité auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion et sa mise en œuvre (stratégie d'engagement, politique de vote, bilans et désengagements sectoriels)	1.3. ; 3.1. ; 3.2. ; 3.3.	p. 14 ; p. 35 ; p. 36 ; p. 40
Moyens internes - Ressources dédiées à l'ESG et actions de renforcement des capacités internes	1.4. ; 1.5. ; 5.1. ; 5.2.	p. 17 ; p. 18 ; p. 47 ; p. 54
Climat - Stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris	2.1.	p. 26
Biodiversité - Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	2.2.	p. 27
Risques - Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	4.	p. 42

Table de correspondance - SFDR

Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement	1.2.	p. 10
Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	1.7.	p. 21
- Politique d'engagement	3.1.	p. 35
- Références à des standards internationaux	1.8.	p. 21
Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération	5.2.	p. 54

Qui est Ostrum AM?

 <p>UN ACTEUR DE PREMIER PLAN EN EUROPE¹</p>	 <p>UNE OFFRE DUALE : GESTION D'ACTIFS ET PRESTATIONS DE SERVICES</p>	 <p>LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES INVESTISSEURS EUROPÉENS</p>
<p>442 milliards d'€ d'encours sous gestion² dont 341 Md€ en gestion assurantielle²</p> <p>581 milliards d'€ d'encours administrés sur la plateforme OSTRUM SERVICES²</p> <p>Actionariat solide* Groupe BPCE 2^e groupe bancaire en France³ et La Banque Postale bancasueur européen de 1^{er} plan.</p>	<p>Une gamme étendue de stratégies obligataires et de solutions assurantielles</p> <p>77 % de nos fonds notés 4 ou 5 étoiles Morningstar⁴</p> <p>Plus de 100 professionnels de l'investissement, dont une équipe de recherche interne</p> <p>Une plateforme de services modulaires</p>	<p>+ 35 ans de relation de confiance avec nos clients⁵</p> <p>+ 25 clients assureurs en Europe</p> <p>Une plateforme de services éprouvée depuis + 10 ans par nos clients gestionnaires et détenteurs d'actifs⁵</p>

UNE GAMME ÉTENDUE DE STRATÉGIES OBLIGATAIRES ET SOLUTIONS ASSURANTIELLES



1. IPE Top 500 Asset Managers 2021 a classé Ostrum AM, au 51^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2020. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. 2. Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2021. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement. 3. Source Groupe BPCE au 28/02/2021 : groupebpce.com 4. Source Morningstar, 30/06/2021. Hors fonds monétaires non inclus dans le périmètre de cette notation Morningstar. Les références à un classement, prix ou notation ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. 5. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum le 1^{er} octobre 2018. 6. Source : Ostrum AM au 31/12/2021.

* Cession des parts de La Banque Postale à Natixis Investment Managers le 13/05/2022.

DES ÉQUIPES DE GESTION EXPÉRIMENTÉES



- ✓ Critères ESG intégrés dans chaque classe d'actifs
- ✓ Fonds avec le Label ISR² dans toutes les stratégies

UNE PLATEFORME DE SERVICES MODULAIRES DÉDIÉE AUX GESTIONNAIRES ET DÉTENTEURS D'ACTIFS

Permettre à nos clients de réaliser tous leurs engagements

EXPÉRIENCE CLIENT	DISPONIBILITÉ	SÉCURITÉ	PERSONNALISATION
<p>Outils évolutifs et complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse et optimisation de portefeuille• Négociation d'ordres• Post trade & tenue de position• Reporting, gestion des données	<p>Accès et traitement de la donnée en temps réel</p> <p>pour réaliser des simulations de gestion ou du reporting en agrégeant tous les actifs détenus par le client</p>	<p>Intégration simple et chaîne de valeur sécurisée</p> <p>Intégration adaptée aux outils et services existants chez le client</p>	<p>Prestations modulaires</p> <p>en architecture ouverte permettant au client d'associer plusieurs services selon ses besoins</p>

1. Source : Ostrum AM au 31/12/2021. – 2. Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.lelabelisr.fr/>. 3. Ostrum Asset Management est issue de la filialisation, au 1er octobre 2018, des gestions obligataires et actions d'Ostrum Asset Management (RCS Paris 329 450 738 _ précédemment Natixis Asset Management). Natixis Asset Management était quant à elle issue de la fusion en juin 2007 de deux sociétés françaises de gestion d'actifs de premier plan, Natexis Asset Management et Ixis Asset Management. Natexis Asset Management était la société de gestion d'actifs du Groupe Banque Populaire et avait été créée en 1998. Ixis Asset Management était la société de gestion d'actifs du groupe Caisse d'Épargne et avait été créée en 1984.

1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Notre mission d'entreprise est de prolonger les engagements de nos clients par l'investissement et ainsi contribuer à leurs côtés à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens. C'est pourquoi Ostrum AM s'est engagé sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place Financière.

L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Notre approche ESG est globale et nous agissons principalement à 3 niveaux, l'intégration, l'engagement et l'exclusion :

- Les risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et climatiques sont pris en compte dans notre évaluation des sociétés et les opportunités sont capturées dans notre scénario de croissance et dans notre analyse de la qualité et des risques.
- Le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre engagement, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations.
- Notre politique d'exclusion et de désinvestissement exclut les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux.

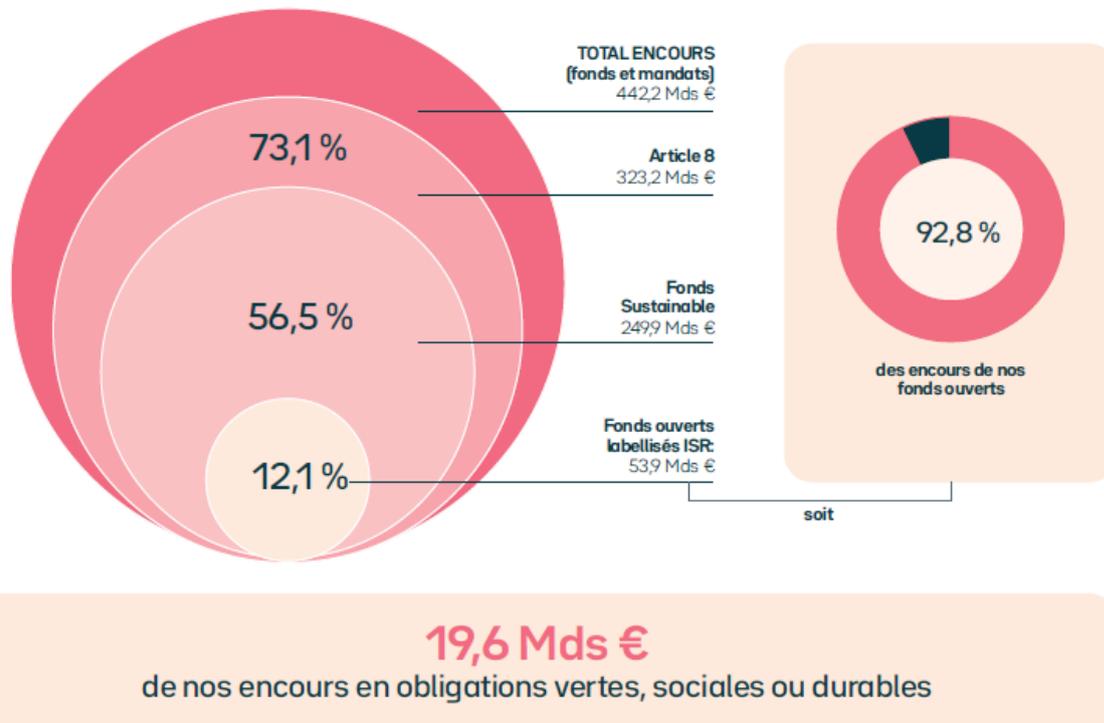
Notre conviction est que les sociétés prenant en compte les critères ESG, dont le climat et la biodiversité, bénéficient sur la durée d'une croissance de leurs résultats supérieure aux concurrents qui ne le font pas et font peser un moindre risque au niveau du crédit.

Ainsi, fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, notre démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour d'initiatives spécifiques en faveur de l'ESG déclinées au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Nous sommes tous fortement mobilisés pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeur ajoutée pour nos clients.

¹ À travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018.

1.1. Chiffres-clés et classification des fonds

PRINCIPAUX CHIFFRES ESG



Source : Ostrum AM, Décembre 2021

REPARTITION DES ENCOURS SELON LA CLASSIFICATION SFDR

Ostrum Asset Management a procédé à la classification de ses portefeuilles selon les articles 6 et 8 du Règlement SFDR. Aucun portefeuille n'a été classé en article 9.

Toutes les caractéristiques de ces portefeuilles sont mentionnées dans les documents pré-contractuels.

Les portefeuilles classés en article 6 sont séparés en deux catégories :

- ceux dont le processus d'investissement n'intègre pas une approche ESG ;
- ceux pour lesquels il n'existe pas d'objectif ESG dans la gestion du portefeuille mais dont le processus d'investissement mis en œuvre par le gérant respecte toutes les politiques ESG définies au niveau d'Ostrum Asset Management et bénéficie de l'intégration des risques de durabilité dans l'analyse de l'univers d'investissement.

Les portefeuilles classés en Article 8² ont un processus d'investissement qui inclut des caractéristiques ESG (note moyenne, qualité minimum requise, objectifs CO2...).



Source : Ostrum AM au 31/12/2021

² Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Article 8 au sens de la réglementation SFDR est la suivante :

Nom du fond	Société de gestion	Gérant financier
FEDERIS CREDIT ISR*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
LBPAM ISR OBLI 2 ANS*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
LBPAM ISR OBLI EUROPE*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
LBPAM ISR OBLI LONG TERME*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
LBPAM ISR OBLI REVENUS*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
OSTRUM ISR OBLI CROSSOVER*	La Banque Postale Asset Management	Ostrum Asset Management
OSTRUM ISR MONEY*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI CREIDT 12M	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI CASH A1P1*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI CASH PLUS*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI MONEY*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI MONEY 6M*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI MONEY PLUS*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI OBLI CREDIT*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management
OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS*	Natixis Investment Managers International	Ostrum Asset Management

*Tous les portefeuilles listés ci-dessus présentent un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez vous référer à notre [site internet](#).

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques d'exclusion qui sont très exigeantes (charbon...) ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG sur près de 100 % de nos encours ; sur la partie crédit, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Toutes ces actions combinées permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental (et notamment climatique) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour les mandats et fonds dédiés, les clients ont le choix entre suivre la politique d'Ostrum AM ou appliquer des critères propres à leurs philosophies. Ostrum AM leur propose d'ailleurs des offres et produits répondant à leurs politiques climat (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

Ces différents processus sont régulièrement actualisés, afin de tenir compte des évolutions permanentes.

Les clients et souscripteurs sont régulièrement informés de la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement.

Ainsi, les prospectus et DICI, comme le demande la réglementation, indiquent la classification SFDR de chaque fonds. Par ailleurs les reportings comportant les informations financières et extra-financières des fonds ouverts sont publiés tous les mois. S'agissant des fonds dédiés, les clients peuvent choisir la périodicité et le niveau d'information dont ils ont besoin en ligne avec la stratégie de gestion et le cas échéant les engagements publics adoptés par les clients.

Dans un processus d'amélioration continue, Ostrum AM a aussi engagé en 2021 un projet visant à renforcer encore la disponibilité de données ESG.

Enfin, Ostrum AM s'est assurée d'être en mesure d'envoyer à ses clients un reporting EET « light » (European ESG template) à la fin du premier semestre 2022. Pour chacun des produits, que ce soit dans des fonds ouverts ou des gestions dédiées – fonds ou mandats, elle sera en capacité de donner le pourcentage d'investissement durable (au sens de la réglementation SFDR), le pourcentage d'alignement à la taxonomie ainsi que les PAI³ (Principles Adverse Impact). Ce reporting sera complété tout au long de l'année afin qu'Ostrum AM délivre à ses clients l'EET⁴ (European ESG Template) « full » à partir de janvier 2023.

1.2. Intégration des critères ESG selon les classes d'actifs

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE AU SEIN DE LA RECHERCHE CREDIT

Tout d'abord, l'univers d'investissement est réduit de par les politiques d'exclusions et de gestion de controverses (voir paragraphes suivants).

Ensuite, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités, dès lors qu'ils sont matériels sur la durabilité de l'entreprise. Tous ces éléments permettent de sélectionner les titres.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle, ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans une base de données de connaissances de recherche. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille d'Ostrum AM.

Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans notre horizon d'investissement (qui est d'environ 3 à 5 ans, tout comme nos notations fondamentales).

L'approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie des analystes crédit : ils sont les mieux placés pour évaluer les éléments matériels impactant le risque de crédit des émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section « Management, Stratégie et Gouvernance » présente dans les rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse crédit.

À noter : dans l'univers d'investissement, un tiers des émetteurs « avoid » (évités) l'est pour des raisons de gouvernance. Cela démontre la conviction d'Ostrum AM concernant le rôle crucial des critères ESG dans l'évaluation du profil de risque futur d'une entreprise.

Le processus d'intégration crédit est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

▪ Approche « émetteur par émetteur »

Sur les émetteurs Crédit, l'équipe d'Analystes Crédit d'Ostrum AM a poursuivi ses travaux pour formaliser et renforcer l'intégration des dimensions ESG au sein de l'analyse et de l'évaluation du risque crédit de chaque émetteur. Ainsi, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels.

³ . Les PAI, également appelés « Principales Incidences Négatives en matière de durabilité (PIN) » sont les impacts négatifs et matériels des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité.

⁴ Modèle d'échange de données à l'échelle européenne visant à faciliter le reporting. [Source : <https://www.fefundinfo.com/>]

L'appréciation de la matérialité des critères ESG relève de la responsabilité de chacun des analystes qui s'appuie sur une multitude de sources sélectionnées collectivement par l'ensemble de la gestion d'Ostrum AM (tant qualitatives que quantitatives) et sur leur propre élément de recherche et de connaissance des enjeux ESG et des émetteurs. Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les données et analyses ESG est fondamentale pour évaluer la force et la faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Un cadre d'analyse a été défini, afin d'assurer l'homogénéité des travaux d'analyses et l'équité dans l'évaluation des émetteurs. Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques-opportunités pour chaque pilier (E/S/G). Les analystes doivent ainsi garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Ostrum AM, a, par exemple, identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liées à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine) ou bien les risques de « transition » provenant des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient, par exemple, des nouvelles régulations sur la qualité de l'air. Elles impliquent des dépenses de R&D additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc

■ **Approche « Sectorielle »**

L'approche sectorielle définie et partagée par l'ensemble des analystes a mobilisé l'ensemble des Analystes Crédit, permettant un déploiement de l'approche au sein de l'ensemble des équipes en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Grâce à cela, l'équipe est capable d'identifier et de formaliser les enjeux ESG impactants spécifiques à chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Sont régulièrement organisés des ateliers ESG avec les analystes crédit qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans la démarche d'Ostrum AM, étant donné qu'Ostrum AM investit aussi avec un horizon long terme et qu'elle veille au futur des entreprises qu'elle finance. Dans certains cas, Ostrum AM a conscience que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme, mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela que qu'Ostrum AM a identifié des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure actuelle ou bien à moyen terme, mais qui le seront à long terme. Ainsi, dès aujourd'hui, leurs évolutions sont surveillées. C'est un point clé et différenciant de la recherche crédit propriétaire d'Ostrum AM.

Les éléments de la cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques-opportunités clés :

1. entreprises de services public (Integrated Utilities) ;
2. entreprises de service public réglementées (Regulated Utilities) ;
3. automobile ;
4. énergie – Pétrole & Gaz ;
5. télécoms ;
6. transports ;
7. métaux & mines ;
8. biens d'équipement (Capital goods) ;
9. chimie ;
10. banques ;
11. pharma ;
12. immobilier ;
13. médias & divertissement ;
14. consommation & vente au détail.

Ainsi, à partir de ces revues sectorielles, un guide de matérialité sectoriel a été créé. En plus de l'analyse de matérialité ESG par secteur, il comprend deux chapitres spécifiques sur les impacts matériels sur le climat et sur la biodiversité.

■ ESG Materiality score

Pour quantifier l'ensemble de cette méthodologie, l'équipe de recherche crédit d'Ostrum AM a lancé en 2019 une échelle d'évaluation du risque et des opportunités matérielles ESG : l'ESG Materiality score. Cette nouvelle échelle d'évaluation, accessible à tout le personnel d'investissement sur une plateforme interne a pour objet d'améliorer la transparence et la comparabilité des risques et opportunités ESG d'un émetteur à un autre. Ce score permet de suivre l'évolution de chaque émetteur. Cette évaluation est systématiquement accompagnée d'une analyse qualitative sur chaque dimension E, S et G, détaillée dans les rapports dédiés écrit par nos analystes, émetteur par émetteur.

Est mesurée l'intensité des risques ESG en fonction de la pertinence des éléments ESG pour l'industrie ou la société elle-même. Si ces éléments ESG sont pertinents, leur matérialité sur le profil de risque de la société est mesurée.

La matérialité ESG est classifiée selon une échelle d'intensité détaillée ci-après :

- **ESG 0** : éléments ESG « non pertinents » pour l'industrie ou la société ;
- **ESG 1** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, matérialité faible sur le risque crédit de l'entreprise ;
- **ESG 2** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, matérialité directe limitée, ou alors bien que les risques-opportunités ESG soient significatifs, la société arrive à bien les gérer, de sorte que la matérialité sur le risque de crédit reste limitée ;
- **ESG 3** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, les éléments ESG sont un des facteurs clé du score fondamental de crédit, de manière indépendante ou en combinaison avec d'autres facteurs.

Les informations ESG, incluant les évaluations ESG, ainsi que les impacts, sont documentés dans l'outil CIGAL qui est accessible à l'ensemble du département de gestion.

Mesure de matérialité ESG	Pertinence des éléments ESG pour le secteur ou l'entreprise	Matérialité des éléments ESG sur le profil de crédit de l'entreprise
ESG 0	Non pertinent	-
ESG 1	Pertinent	Les éléments sont pertinents pour l'industrie ou la société, mais leur matérialité sur le crédit est faible.
ESG 2	Pertinent	(i) Soit la matérialité directe est limitée, soit (ii) les risques-opportunités ESG sont importants, mais la société les gère activement : ainsi la matérialité sur le crédit est limitée.
ESG 3	Pertinent	Les éléments ESG peuvent être un facteur clé du score fondamental ou sont combinés à d'autres facteurs.

Source : Ostrum AM, Mars 2021

Ainsi, les éléments d'analyse ESG impactent systématiquement et naturellement l'évaluation qualitative et quantitative de la qualité du risque Crédit des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités.

Les gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses, et notamment quand l'émetteur a un ESG materiality score de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être une composante clé du score fondamental, ou encore quand ils sont combinés avec d'autres éléments.

Par ailleurs, plusieurs fonds monétaires ayant obtenu le Label ISR pratiquent le « best in class » comme méthodologie de gestion. Selon les critères du label, ils excluent 20 % des émetteurs les moins bien notés sur un plan extra-financier de leur univers d'investissement. Au sein de chaque secteur, ils sélectionnent les émetteurs les mieux notés en terme d'ESG.

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE AU NIVEAU DES EMETTEURS SOUVERAINS OU QUASI SOUVERAINS

Nos gérants de portefeuilles prennent des décisions éclairées en utilisant les résultats de l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes : le modèle d'évaluation du Risque Souverain et la Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector team. Les deux méthodes sont présentées ci-dessous.



Les éléments ESG matériels sont directement intégrés à la construction des portefeuilles à travers l'évaluation du risque des pays. Même si les résultats ne s'imposent pas systématiquement, le modèle permet aux gérants d'identifier les risques importants et de prendre leurs décisions d'investissement.

▪ *Modèle d'Évaluation du Risque Souverain*

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par une équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire). Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque, selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays [+/- catégorie de notation]. Ce modèle novateur de type machine learning est une source d'information complémentaire pour les gérants, est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains et s'inscrit ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- **Économie** : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tels que le solde primaire). Source : Standard & Poor's (<https://www.spglobal.com/ratings/en/>) ;
- **Éléments ESG matériels** : variables ESG, tels que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc.

▪ *Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector Team*

Les experts de l'investissement souverain ont une connaissance approfondie des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone euro.

L'équipe SDS produit des vues sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads⁵ et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macroéconomiques, réglementaires et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales des émetteurs souverains.

Les éléments extra-financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière, si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE AU SEIN DES LA GESTION ACTIONS

▪ **Screening quantitatif extra-financier (ESG) pour la génération d'idées**

Sont intégrés des facteurs ESG dans l'analyse fondamentale en utilisant le scoring extra-financier GREaT⁶ qui évalue les sociétés sous forme d'une note, sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note, 10 la plus mauvaise). En pratique, ce filtre exclut toutes les sociétés ayant une note globale supérieure à 7.

▪ **Intégration des enjeux ESG dans le processus d'analyse qualitative fondamentale**

Concernant l'évaluation du profil ESG de chaque société éligible, le gérant-analyste la note en s'appuyant sur une échelle de matérialité. Celle-ci résulte de l'identification et de la quantification des éléments ESG impactant à court ou long terme, positivement ou négativement, la pérennité de son modèle économique.

Sur les sociétés de l'univers actions également suivies par la Recherche Crédit, la matérialité ESG décrite ci-dessus est assurée sous la responsabilité de la Recherche Crédit, en collaboration étroite avec les gérants-analystes actions. Cette collaboration permet d'obtenir une vision globale sur la matérialité d'éléments ESG pour une entreprise.

Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de soutenabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. En découlent les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise et comment celle-ci se positionne pour bénéficier des opportunités et éviter/mitiger les risques, à la fois en se reposant sur les procédures et l'organisation en place, et à travers les mesures concrètes énoncées et appliquées.

▪ **Utilisation de la note quantitative GREaT dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise**

Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera le taux d'actualisation ; à l'inverse une mauvaise note l'augmentera.

▪ **Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, dans la pondération des valeurs en portefeuille**

La méthodologie relative au calibrage de positions va faciliter la construction et la gestion de portefeuille. Cette méthodologie fait la synthèse du degré de conviction, des risques intrinsèques, et de la qualité extra-financière pour chaque société éligible.

1.3. Politiques sectorielles et d'exclusion

1.3.1. Politiques sectorielles

Pour plus d'informations sur l'ensemble de nos politiques, veuillez les consulter sur le [site internet](#).

CHARBON

En 2021, nous avons une nouvelle fois renforcé notre politique charbon. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées.

⁵ Différentiel ou écart qui existe entre deux indices ou deux taux.

⁶ GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Energétique, développement des Territoires.

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et pratiquée dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top removal – MTR).

De plus, Ostrum AM a abaissé les seuils de sa politique charbon à partir du 1^{er} juillet 2021. Ainsi, les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés sur l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 20 % de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 20 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Ces seuils correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List (GCEL, www.coalexist.org/) 2020. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se feront dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

Au plus tard, Ostrum Asset Management désinvestira tous les émetteurs charbon avant les dates butoirs de 2030, pour l'OCDE, et de 2040, pour les pays hors OCDE sans exception possible.

TABAC

Dans le cadre de sa réflexion continue pour la définition d'un univers d'investissement responsable, Ostrum AM a mis en œuvre une politique d'exclusion du tabac en 2018. Ostrum s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

En effet, en raison de son empreinte carbone élevée, de son rôle dans la déforestation, ainsi que dans l'épuisement des ressources en eau et en énergie fossile et des déchets produits, le secteur du tabac contribue significativement au changement climatique.

ARMEMENTS CONTROVERSEES

Ostrum AM exclut les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) et mines anti-personnel (MAP) (nouveaux achats et stocks existants). Elle exclut aussi les émetteurs associés aux armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération) et aux armes à uranium appauvri (nouveaux achats).

ETATS INTERDITS

Ostrum AM se conforme strictement à la réglementation en vigueur. A ce titre, sont interdits : les investissements réalisés dans des pays sous embargo américain ou européen qui seraient contraire aux restrictions en vigueur, ainsi que les investissements dans des pays identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI, <https://www.fatf-gafi.org/fr/>) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE « PÉTROLE ET GAZ »

En 2021, Ostrum AM a décidé de renforcer son engagement en faveur de la protection du climat et de la transition énergétique et a lancé un groupe de travail sur le pétrole et le gaz. À la fin de l'année, nous avons annoncé la sortie, en 2022, d'une nouvelle politique sectorielle sur le pétrole et le gaz.

Consciente de l'urgence climatique et de sa responsabilité en tant qu'investisseur de premier plan, Ostrum AM annonce une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profond, des forages en Arctique⁷, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

En 2022, Ostrum AM va mettre en place une politique « Oil and Gas » dont les éléments, en termes d'investissements, sont les suivants : plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de

⁷ Définition de l'Arctique conforme à celle de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) : <https://www.amap.no/about/geographical-coverage>. Ostrum Asset Management s'appuie sur les données fournies par la GOGEL list (Global Oil & Gas Exit List) de l'ONG Urgewald

la production concerne les activités non conventionnelles ou controversées et réalisant plus de 10 millions de barils équivalent-pétrole.

Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la filière amont dite « Upstream » (exploration, développement, exploitation). Ostrum AM se réserve le droit de faire évoluer cette politique à l'avenir.

Cette politique s'appliquera à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients mandat et fonds dédiés).

Ostrum AM entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum AM engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux accords de Paris.

1.3.2. Politique de gestion des controverses

MONITORING QUOTIDIEN DES CONTROVERSES

Ostrum AM assure une veille constante des controverses, grâce à sa recherche interne propriétaire et les informations de ses providers (fournisseurs de données) spécialisés.

En interne, la Recherche (une vingtaine d'analystes et de gérants analystes Crédit et Action) surveille de près les émetteurs et anticipe le plus souvent les controverses sévères avant qu'elles ne deviennent très matérielles. Elle communique quotidiennement avec les gérants, lors du Morning Meeting, ainsi que dans les comités dédiés (revues sectorielles, par exemple) ou des monographies par émetteur.

ALERTE AUX CONTROVERSES

D'autre part, Ostrum AM a développé un outil interne pour remonter les alertes de controverses sévères signalées par ses providers sur le périmètre de ses investissements, pour alerter la Gestion en temps réel, de manière à ne pas manquer une controverse qui aurait peut-être échappé à l'analyste par sa soudaineté (un accident environnemental majeur, par exemple, mettant en lumière une faille dans la gestion des risques d'un émetteur qui n'aurait pas été porté à la connaissance du marché).

De cette manière, les controverses – y compris environnementales – sont suivies de très près, et nous sommes en mesure d'évaluer leur matérialité sur les risques d'un émetteur donné.

POLITIQUE WORST OFFENDERS

Ostrum AM s'engage à exclure tout instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires, mais aussi à la préservation de l'environnement.

De cette façon, sont capturées dans notre liste d'exclusion les entreprises qui présentent des problèmes éthiques inacceptables.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez la consulter sur le [site internet](#).

RÔLE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES LISTES D'EXCLUSIONS

Les membres de l'équipe des risques de crédit sont membres des différents comités – Worst Offenders, Charbon, armes controversées – et s'assurent que les alertes sur les « Global Norms » (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision.

Les décisions de ces différents comités sont prises en compte dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des investissements des émetteurs concernés.

MISE EN APPLICATION DES LISTES D'EXCLUSIONS DANS LES OUTILS DE CONTRÔLE

Pour les fonds ouverts, les Risques d'Investissements mettent en place les contrôles pré-trade bloquants pour les listes réglementaires (Armes Controversées), d'exclusions sectorielles (Charbon, Tabac) et pour la liste Worst Offenders. Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles.

Pour les mandats, les listes d'exclusions réglementaires sont appliquées ; les listes sectorielles et Worst Offenders sont établies en accord avec les politiques du client.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

1.4. Processus d'investissement ISR

En tant que gérant d'actifs pour compte de tiers, la satisfaction des clients est naturellement une préoccupation au quotidien. Mais en tant que leader sur notre marché et en acteur clé de la gestion responsable, Ostrum AM a d'autant plus à cœur d'offrir à ses clients des produits responsables, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Nous nous mobilisons pour identifier l'impact potentiel de ces dimensions sur l'analyse fondamentale des émetteurs et leur profil de risques, en cela qu'elles contribuent à la performance responsable et de long terme de nos produits et in fine à celle de ses clients.

En complément, et parce que chacun de ses clients est unique, Ostrum AM peut offrir des produits répondant précisément à la spécificité de leur philosophie ESG. Si l'intégration des dimensions ESG est incontournable et enrichit son activité, l'intensité avec laquelle ces dimensions influent sur nos univers d'investissement et la construction de ses portefeuilles a bien pour vocation de s'adapter aux exigences de nos clients.

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs, Ostrum AM offre à ses clients des produits ISR spécifiques et construit avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG.

Au-delà d'une approche de la finance responsable ambitieuse et déployée à l'ensemble de ces stratégies de gestion, Ostrum AM a déployé une gestion ISR sur 73,1 % de ses encours sous gestion :

- **des stratégies best-in-class**, positive screening ou best-in-universe sont déployées sur certains de ses fonds ouverts (qui ont vocation à être labélisés) ;
- **des stratégies sur mesure** sont coconstruites avec nos clients pour leurs fonds dédiés ou leurs mandats, afin de répondre au mieux à leur philosophie ESG. **Les stratégies sont adaptées aux besoins de nos clients :**



Best-in-class et Positive screening
Exclure les émetteurs qui présentent un fort profil de risque ESG et favoriser les émetteurs les mieux évalués



Best-in-Universe
Privilégier les émetteurs les plus performants d'un point de vue ESG dans l'univers d'investissement, tous secteurs confondus



Exclusions renforcées
Exclure les émetteurs qui présentent les plus forts profils de risque ESG



Stratégies bas carbone
Proposer des stratégies de décarbonisation des portefeuilles et des portefeuilles à impact carbone maîtrisé

Source : Ostrum AM, 2020

Ostrum AM poursuit et encourage les initiatives propres à chacun de ses clients. Leurs exigences se renforcent et certains se fixent des lignes directrices fortes en termes d'intensité carbone, de température, de financement d'une économie bas carbone [à travers les obligations vertes, notamment]. D'ailleurs, certains clients, signataires de la Net-Zero Owner Alliance, s'engagent publiquement à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

L'ambition d'Ostrum AM est d'accompagner ses clients le mieux possible. Pour cela, elle leur propose des stratégies de « best-in class », « best-in universe » ou/et décarbonisation de portefeuilles et des exclusions renforcées sur mesure.

1.5. Renforcement de notre politique de labellisations ISR

Nous nous sommes fixés pour objectif que 100 % des encours de nos fonds ouverts obtiennent le Label ISR d'ici 2022.

Les fonds qui obtiennent le label ISR⁸ doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux opérations de l'entreprise (scope 1) et indirectes liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (weighted average carbon intensity) qui est la moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...

En 2021, nous avons poursuivi activement notre démarche de labélisation sur les fonds ouverts.

3 fonds ont été labellisés :

- Ostrum SRI Obli 3-5 ans : l'un des premiers fonds investis en obligations souveraines et quasi-souveraines à être labellisé en France ;
- Ostrum SRI Euro Aggregate : l'un des rares fonds "aggregate" labellisés, et le plus important en termes d'encours avec 870,7 millions d'euros sous gestion ;
- Ostrum SRI Money Plus.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez vous référer à notre [site internet](#).

Nous avons aussi labellisé des mandats et fonds dédiés, à la demande de nos investisseurs.

Nos encours labellisés à fin 2021 :

- **17** fonds ouverts
- **92,8 %** des encours de nos fonds ouverts (53,9 Mds €)

Notre objectif d'ici fin 2022 : **100 %***

**sur les fonds labellisables*

⁸ Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

1.6. Notre stratégie de financement d'une économie à faible émission carbone

RENFORCEMENT DE NOTRE STRATÉGIE GREEN / SOCIAL / SUSTAINABLE BONDS

En 2021, Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables & liées au développement durable).

Sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum AM, les encours en obligations durables atteignent 19,6 Mds € à fin 2021 à travers 599 émissions :

- 405 obligations vertes⁹ (14,5 Mds €)
- 81 obligations durables¹⁰ (2,3 Mds €)
- 80 obligations sociales¹¹ (2,2 Mds €)
- 33 obligations liées à la durabilité¹² (472 Mn €)

74 % de l'exposition en obligations durables est constituée par des obligations vertes, 12,1 % pour les obligations durables, 11,3 % pour les obligations sociales et 2,4% pour les obligations liées à la durabilité.

Ostrum AM s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de deux analystes spécialistes et d'une méthodologie propriétaire pour évaluer et analyser les obligations durables. Compte-tenu du caractère autolabellisé du marché des obligations durables, il est important de développer en interne une méthodologie d'analyse de ces investissements pour éviter tout risque de green washing et suivre d'éventuelles controverses. Le processus d'analyse extra-financière des obligations durables d'Ostrum AM repose sur une méthodologie de scoring propriétaire présentant deux axes :

- l'appréciation de la stratégie de développement durable (environnementale et/ou sociale) de l'émetteur et la façon dont l'émission de l'obligation s'y inscrit, afin de mettre en avant le niveau de cohérence de l'émission avec la volonté de transition de l'émetteur ;
- l'évaluation la structuration de l'instrument, notamment en termes de transparence dans l'allocation des fonds levés, de niveau de matérialité et d'impact effectif des projets financés.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée grâce à une dizaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance que leur est octroyée. Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables par Ostrum AM.

Une notation peut avoir 3 statuts :

- « pre-scoring » pour les émissions dont le premier rapport d'allocation et d'impact n'a pas encore été publié ;
- « scored » pour les émissions dont le premier reporting a été publié ;
- « under-reviewed » pour les émissions faisant face à des controverses jugées matérielles.

Chaque notation doit faire l'objet d'un suivi au minimum annuel pouvant conduire à des actions d'engagement auprès de l'émetteur en cas, par exemple, d'insuffisance ou de manque de transparence des informations communiquées.

⁹ Les obligations vertes permettent de lever des capitaux et d'investir dans des projets (nouveaux et existants) qui présentent des avantages pour l'environnement.

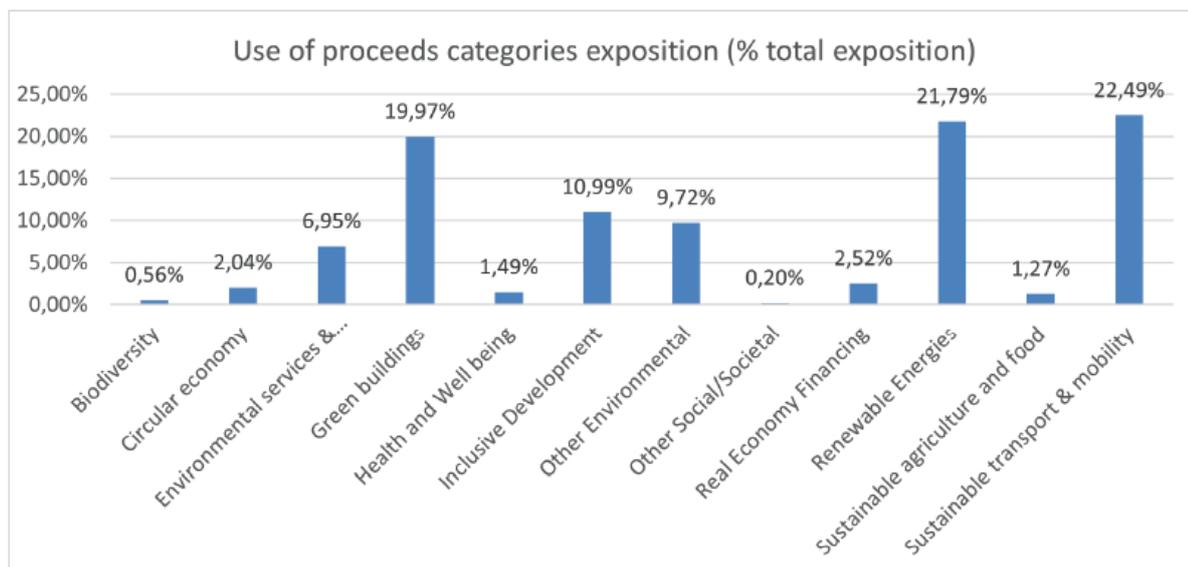
¹⁰ Les obligations durables sont des obligations dont le revenu sera exclusivement utilisé pour financer ou refinancer une combinaison de projets verts et sociaux.

¹¹ Les obligations sociales utilisent des produits obligataires qui permettent de lever des fonds pour des projets (nouveaux et existants) ayant des résultats sociaux positifs.

¹² Les obligations liées à la durabilité visent à développer davantage le rôle clé que les marchés de la dette peuvent jouer dans le financement et l'encouragement des entreprises qui contribuent au développement durable (d'un point de vue environnemental et/ou social et/ou de gouvernance...). Source : www.icmagroup.org

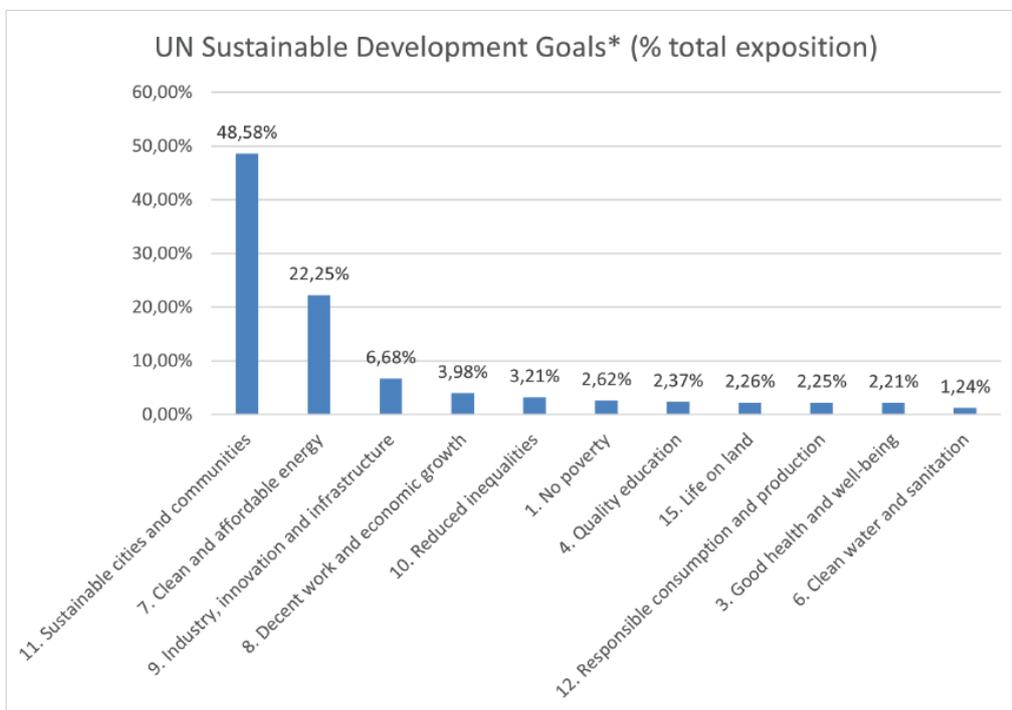
Les projets éligibles, vers lesquels sont fléchés les fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'un mapping sur 12 Thématiques Durables, sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, ainsi que sur le référentiel du label GREENFIN (pour les Green bonds ou la partie 'Green' des Sustainability bonds).

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de bâtiments verts et de transports et mobilités durables. Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source : Ostrum AM, Décembre 2021

Le financement de ces obligations durables permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment ODD11 (Villes et Communautés durables) ODD7 (Energie propre et d'un coût abordable) et ODD9 (Industrie, Innovation et Infrastructure). Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source : Ostrum AM, Décembre 2021. *Seules les UN SDGs dont les expositions sont strictement supérieures à 1% sont représentées dans ce graphique.

En outre, nous sommes membres des Green Bonds Principles et des Social Bonds Principles et nous participons régulièrement aux groupes de travail de place.

1.7. Politique de diligence raisonnable relative aux principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

L'Article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit opérée sur les impacts négatifs en termes de durabilité sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement sur nos produits concernés.

Ostrum Asset Management a renforcé la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions et son organisation. La gouvernance de ces sujets est définie dans des procédures permettant de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes.

Ostrum Asset Management prend pleinement en considération les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Plusieurs politiques nous permettent d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité.

En effet, Ostrum Asset Management a formalisé sa Politique ESG qui présente les politiques et pratiques en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Elle illustre les engagements en faveur de l'investissement responsable dans toutes ses activités, dans le respect des réglementations françaises et internationales et de leurs évolutions.

De plus, Ostrum Asset Management a développé une politique d'engagement et de vote qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et qui définit des thématiques et axes d'engagement communs. Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Ostrum Asset Management encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à sa politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales.

Dans la lignée des engagements pris par la Place financière de Paris lors de la COP 21 de 2015, Ostrum Asset Management s'engage à contribuer activement à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et à la transition vers une économie bas carbone. En 2019, pour donner suite à la Déclaration de la Place Financière du 2 juillet, Ostrum Asset Management a renforcé son action, tant au niveau des réflexions de Place qu'à l'échelle de sa propre politique.

Toutes les politiques sectorielles décrites dans la partie relative à la prise en compte des risques de durabilité fournissent également une vision claire des principaux impacts négatifs qui sont pris en compte par Ostrum Asset Management.

Un certain nombre d'initiatives sont également décrites dans la politique générale RSE d'Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management sera en mesure de fournir le reporting demandé dans les délais requis par le règlement SFDR sur les principaux impacts négatifs.

1.8. Contribution à la définition de standards et réflexions de place

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2021, Ostrum AM était signataire de :

 PRI Principles for Responsible Investment www.unpri.org	Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi.
 CDP www.cdp.net/fr	Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010.
 IIGCC The Institutional Investors Group on Climate Change www.iigcc.org	L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion. Ostrum AM est membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.
 FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE www.frenchsif.org/isr-esg	Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.
 United Nations Global Compact www.unglobalcompact.org	UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Ostrum AM en 2019 adhère aux principes de l'UN Global Compact par l'intermédiaire de Natixis, signataire de cette initiative.
 EFAMA European Fund and Asset Manager Association www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx	L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés. Ostrum est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.
 AFG Ensemble, s'investir pour demain	L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux d'un comité spécial dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (CEO d'Ostrum) est vice-président de l'Association française de la gestion d'actifs (AFG) et Nathalie Pistre (Directrice Recherche et ISR) a été nommée en 2021 à la commission de Finance Durable.



L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.



Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales. En 2021, Nathalie Beauvir-Rodes, analyste senior obligations à impact d'Ostrum AM a été nommée membre de l'Advisory Council des Principes de l'ICMA.



La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de reporter et publier les risques et opportunités liés au changement climatique. Depuis 2020, Ostrum AM publie son rapport TCFD permettant de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.

Ostrum AM contribue activement, au sein des groupes et instances de place et au niveau européen, à construire les standards d'investissement responsable de demain et à assurer la diffusion des enjeux et des pratiques RSE et ESG, et notamment ceux liés aux aspects climatiques.

Ostrum AM est membre du Comité Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG) et a également participé en 2021 à deux groupes de travail de l'AFG sur la création de guides pratiques relatifs au secteur « Oil and Gas » et à l'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Ostrum AM participe également aux réflexions menées au sein du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), dont l'objet est de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

Ostrum AM s'est, par ailleurs, engagée activement au sein de l'ICMA – International Capital Market Association – et nous sommes membres de plusieurs instances et groupes de travail :

- Advisory Council of the Green Bond Principles and Social Bond Principles Executive Committee ;
- Social Bonds ;
- Climate Transition Finance ;
- Sustainability-Linked Bonds.

Ostrum AM fait, en outre, partie des sous-groupes de travail suivants au sein de la « Task Force on Sustainable Financial Products » de l'ICMA :

- Green CPs ;
- Green securitization ;
- Covered bonds ;
- Green repo.

En 2021, Ostrum AM s'est aussi engagée de manière plus approfondie en rejoignant la « Coalition pour la Transition juste », lancée en juin 2021 par Finance For Tomorrow. Cette coalition a pour but d'encourager les entreprises à intégrer la transition juste dans leurs stratégies. En s'associant aux investisseurs, entreprises, agences de notation extra-financières et autres parties prenantes engagés dans la transition juste, elle contribue aussi à faire émerger les meilleures pratiques. Elle a un triple objectif :

1. encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles ;
2. promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale ;
3. faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises.

Ostrum AM est leader du groupe de travail « Building and Construction » et travaille sur 3 enjeux : la formation, l'inclusion et le développement urbain durable. Nous travaillons en ce moment à la sélection des entreprises et indicateurs pour mener les actions d'engagement.

Au-delà de sa participation aux différentes initiatives de place, Ostrum AM répond à des consultations initiées par les autorités françaises ou européennes, telles que la taxonomie, l'application des mesures du règlement sur la transparence des risques en matière de durabilité (SFDR) et le questionnaire IOSCO sur les questions liées à l'ESG et au climat.

Ostrum AM participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises, comme la taxonomie et la biodiversité.

- Par ailleurs, Ostrum s'engage aux côtés d'instances de place et d'autres sociétés de gestion en s'associant à des initiatives, afin d'influencer les émetteurs et entreprises à corriger leurs mauvaises pratiques en termes de climat, d'environnement, de social ou de gouvernance.

PRIX ET RÉCOMPENSES

▪ Principles for Responsible Investment



Ostrum AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)¹³ depuis 2008. À l'occasion de ce 12^e anniversaire, la qualité et l'ambition de son approche de l'investissement responsable avait été une nouvelle fois reconnue et récompensée par d'excellentes notes (note A+ pour la stratégie et la gouvernance et notes A pour toutes les classes d'actifs sous gestion, détail ci-dessous) pour l'ensemble des modules sur lesquels elle est évaluée.

L'évaluation 2021 n'est pas encore parue à ce jour.



Source : Rapport d'évaluation PRI 2020 d'Ostrum Asset Management. * SSA : Organisations supranationales, États/gouvernements souverains, agences gouvernementales, entités infranationales.

▪ Reclaim Finance

¹³ L'échelle de rating se présente de A+ à E, A+ étant le rating le plus élevé et E étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 6 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du « peer group » est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d'Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site internet des PRI.

Ostrum AM a été salué par Reclaim Finance¹⁴ pour la qualité des nouveaux principes édictés pour sa prochaine politique « Pétrole et Gaz ». Elle a aussi obtenu de très bons scores dans le Coal Policy Tool. Reclaim Finance souligne la pertinence des mesures annoncées, tant dans l'exclusion que dans le dialogue et l'engagement.

France	Gestionnaire d'actifs	- Natixis - NIM - Ostrum 
Projets		NA
Développeurs		9
Seuil relatif		10
Seuil absolu		10
Stratégie de sortie		10

¹⁴ <https://reclaimfinance.org/site/>

2. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ

2.1. Stratégie d’alignement conforme aux Accords de Paris

Ostrum AM accorde une attention particulière aux enjeux climatiques depuis de nombreuses années. En effet, pour certains portefeuilles que nous gérons, nous disposons d’indicateurs liés au climat et pour d’autres des objectifs forts de réduction d’émission. Par ailleurs, nous avons mis en place plusieurs politiques sectorielles et d’exclusion ambitieuses.

NOTRE ALIGNEMENT CLIMATIQUE ET LES INDICATEURS SUIVIS

Ostrum AM s’appuie sur l’expertise de Trucost [<https://www.spglobal.com/esg/trucost>] pour estimer les trajectoires d’émissions de carbone d’un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d’émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six prochaines années. L’impact climatique de l’entreprise est ensuite évalué en fonction de l’alignement de sa trajectoire sur différentes trajectoires de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s’appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L’approche SDA qui s’applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l’AIE (Agence Internationale de l’Energie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s’agit des 8 secteurs suivants : production d’électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l’entreprise. La trajectoire de l’intensité obtenue est comparée à celle calculée par l’AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l’entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l’entreprise et celles données par l’AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- L’approche GEVA s’applique à tous les secteurs non-SDA. Il s’agit d’entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n’ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l’idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d’émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l’économie globale. En d’autres termes, la trajectoire de transition d’une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l’intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d’émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l’inflation. Trucost calcule donc l’alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l’échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l’inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l’entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L’écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S’il est positif, alors l’entreprise n’est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l’entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l’entreprise est considérée comme alignée sur le scénario climatique avec lequel l’écart d’émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, notre équipe de Recherche Quantitative est en mesure de calculer la température d’un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario pondérée par leur quantité au sein du portefeuille rapportée à leur valeur d’entreprise. Cette approche repose sur l’hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1% de la valeur entreprise revient à détenir 1% des émissions et 1% d’écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Ainsi, au 31 décembre 2021, l’ensemble de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 1,75 degrés (scope 1 et 2).

Par ailleurs, 60% du total de nos encours ont un objectif de diminution de 25% de l’empreinte carbone de 2019 à 2024.

Certains portefeuilles représentant 12% du total de nos encours sont assortis d’un objectif d’alignement climatique à 1,5 degrés à horizon 2024.

Enfin, certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone.

Ostrum AM utilise Trucost pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles sans tenir compte de leur taille.

Ostrum AM utilise également Trucost pour obtenir l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'équipe Quant calcule l'intensité carbone de chaque portefeuille en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

S'agissant de l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO2 émis pour 1 million de PIB.

LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Ostrum AM s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Consciente des enjeux climatiques et du rôle actif que les institutions financières doivent jouer dans la transition énergétique, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements, Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Après la mise en place de notre première politique d'exclusion charbon dès 2018 renforcée en 2019, Ostrum Asset Management a accentué sa stratégie en prenant de nouvelles mesures en 2020 et 2021.

En 2021, nous avons annoncé les grands principes d'une politique « Oil & Gas » qui sera publiée en 2022.

Pour plus de détails sur nos politiques sectorielles, se référer au chapitre 1.3.

2.2. Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité

En 2022, Ostrum AM a défini une stratégie biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses éléments
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇒ Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention à travers notre évaluation des émetteurs
 - ⇒ Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité
 - ⇒ Assurer le suivi et renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité
 - ⇒ Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes
 - ⇒ Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants
-

2.2.1 L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs

Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

La perte de la biodiversité coûte au moins 500 Mds USD par an. Depuis une trentaine d'années, des économistes calculent le coût de la perte de la biodiversité et estiment la valeur des services écosystémiques rendus par la nature entre 125 000 et 140 000 Mds USD par an, soit presque le double du PIB mondial.

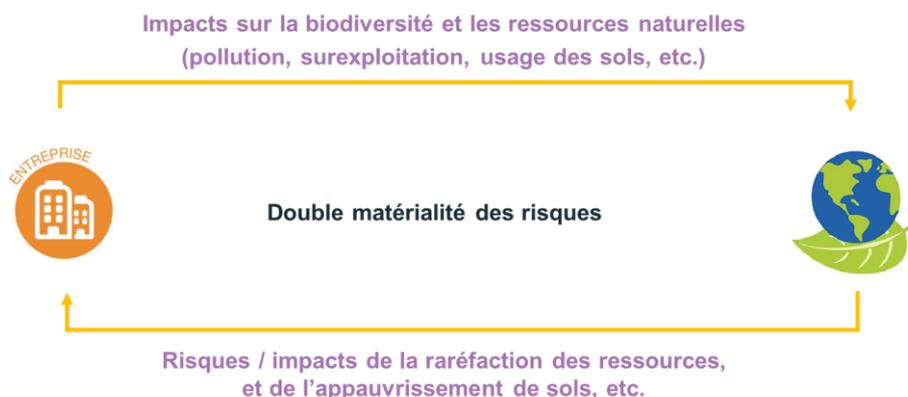
La non-action mettrait des entreprises face à un risque opérationnel, c'est-à-dire tout risque lié à la dépendance aux ressources utilisées, mais aussi des risques juridiques (non-conformité aux nouvelles réglementations), de controverses et de taxation accrue (activités polluantes, eau...).

Il existe également une dimension réputationnelle importante puisque cela vient entacher l'image de l'entreprise. D'autres risques peuvent s'agréger : risque de marché dû aux pressions des actionnaires et risques financiers venant de la difficulté à se financer sur les marchés dans un contexte où les investisseurs prennent en compte de plus en plus la thématique de biodiversité.

D'une manière générale, nous intégrons dans notre notation le degré d'implication des groupes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Si la matérialité financière est facilement identifiable dans certains secteurs comme l'agro-alimentaire ou les infrastructures, elle est, à ce jour, encore difficilement appréhendable dans certains secteurs.

C'est pour cette raison que la matérialité ne doit plus être uniquement regardée dans un sens, elle doit se mesurer également en prenant en considération notre impact sur la biodiversité et les ressources naturelles (pollution, surexploitation, usage des sols, etc.). Ce concept de double matérialité trouve également tout son sens dans la biodiversité.



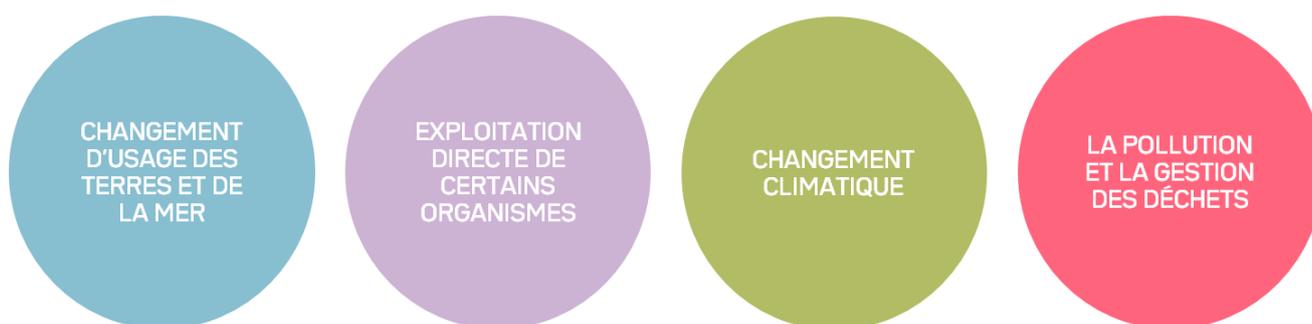
Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes crédit, de nombreux sujets sont pris en compte afin de limiter notre impact sur la destruction de la biodiversité.

Au niveau mondial, plusieurs causes d'érosion de la biodiversité sont clairement identifiées. L'IPBES¹⁵ a identifié cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité :

- Les changements d'usage des terres et de la mer : destruction et fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport
- L'exploitation directe de certains organismes : surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage ;
- Le changement climatique : il peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie.
- La pollution des eaux, des sols et de l'air
- La propagation d'espèces exotiques envahissantes

Certaines de ces pressions sont plus particulièrement applicables à notre activité d'investisseur et sont aujourd'hui prises en compte par les analystes crédit et les gérants dans plusieurs secteurs. Les entreprises contribuant au développement du capital naturel sont de grandes sociétés évoluant dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) : agroalimentaire, infrastructures, transports, déchets, énergie, luxe ou pharma. Ces industries ont un impact sur la biodiversité, alors que le capital naturel est une ressource nécessaire à leurs activités.

Nous focalisons notre attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



2.2.2 Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité

A ce jour, Ostrum n'est pas en mesure de fournir son empreinte biodiversité, les données que nous avons choisi d'utiliser pour réaliser le calcul de cette empreinte étant en cours d'intégration dans nos systèmes. Nous serons dans la capacité de la publier dans les semaines à venir, nous mettrons donc à jour ce document.

Nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée sous la métrique MSA par Km².

Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance), une métrique exprimée en % caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Cette métrique mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes non perturbés (%); la métrique de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Nations Unies (IPBES). Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

¹⁵ IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

La méthodologie d'IDL prend en compte quatre pressions différentes sur la biodiversité :

- Le changement d'utilisation des terres : évaluation de l'occupation des terres (maintien des terres dans un état perturbé) et de la transformation des terres (conversion des terres non perturbées)
- La pollution de l'air (les émissions de NOx, qui conduisent à l'eutrophisation et à l'acidification des sols) ; L'acidification et l'eutrophisation perturbent les conditions de vie de la flore et de la faune, entraînant des changements dans les écosystèmes
- Le changement climatique : de nombreuses espèces sont très sensibles aux changements de température. En raison du rythme du changement climatique en cours, les espèces ne seront pas capables de s'adapter et risquent de disparaître
- L'écotoxicité : certains polluants sont particulièrement dangereux pour l'eau et les espèces vivant en eau douce. Les polluants peuvent soit être directement toxiques pour les espèces, soit se bioaccumuler dans les organismes aquatiques et donc éventuellement affecter la régénération.

La chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes :

- Le Scope 1 couvre les opérations directement liées à l'activité de l'entreprise : occupation des sols liée aux bâtiments de l'entreprise, consommation d'eau, émissions de CO2 due à la combustion de gaz dans les centrales
- Le Scope 2 se réfère aux impacts sur la biodiversité générés par la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid achetée par l'entreprise (achat d'énergie de l'entreprise, production d'électricité à partir d'énergie fossiles, autre que les combustibles)
- Le Scope 3 Upstream correspond à l'achat et au transport de matières premières, déchets générés lors des opérations, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des employés, exploitation par la société évaluée d'actifs en leasing / Downstream lié à l'utilisation ou la fin de vie du produit : distribution (transport des produits finis), usages, déchets (gestion des déchets issus du produit utilisé).

Ainsi, nous récupérons l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour les scopes 1,2 et 3 pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles.

Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum, afin de calculer l'impact total des pressions exercées sur la biodiversité. Le total des impacts est exprimé en MSA.km² et mesure les impacts dont Ostrum, par sa qualité d'investisseur, est responsable.

Si la position d'Ostrum dans une entreprise est égale à 1% de la valeur totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1% de l'entreprise, et est donc responsable d'1% des impacts [MSA.Km²]. En calculant les impacts dont Ostrum est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces impacts, Ostrum obtient le total des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille donné.

Une fois les impacts sur la biodiversité pour un portefeuille calculés, les équipes sont en mesure de donner les impacts sur la biodiversité par million d'euro investi, en divisant le montant des impacts sur la biodiversité par la valeur du portefeuille couvert par la mesure d'impact. Ce nouveau résultat permet de normaliser les impacts sur la biodiversité par 1 000 000 € investis.

Par conséquent, une fois l'intégration des données finalisées, Ostrum sera en mesure de donner l'empreinte biodiversité de ses investissements en utilisant la formule suivante :

$$\text{Empreinte biodiversité [MSA.KM}^2\text{/M€ investis]} = \frac{\sum_i \left(\frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{Entreprise valeur de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} * \text{CBF Value}_i \text{ Scope 1,2\&3 (MSA.Km}^2\text{)} \right)}{\sum \text{Valeur position}_i \text{ (M€)}}$$

A ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1,2 et 3. Ainsi il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille. Nous ferons évoluer la méthodologie pour éviter celui-ci.

2.2.3 La biodiversité intégrée à notre processus de gestion

⇒ OBLIGATIONS DURABLES LIEES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITE :

Lorsque notre équipe d'analystes Obligations Durables évalue un instrument, elle réalise systématiquement un mapping des projets financés (Use of Proceeds) sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que : la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont des massifs coraliens),...

Les projets d'agriculture durable, qui intègrent également des enjeux de protection de la biodiversité et des écosystèmes sont, quant à eux, mappés sous la thématique durable : « Agriculture et alimentation durables ». Ce mapping systématique nous permet d'évaluer le pourcentage de nos investissements en obligations durables en lien avec les enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, dans la logique du « *do no significant harm* » (DNSH) de la taxonomie européenne, les analystes évaluant les obligations durables s'attachent à vérifier, dans la mesure des données disponibles, les incidences potentielles des projets éligibles sur la biodiversité et leur gestion.

Par exemple, pour les bâtiments verts, nous vérifions que le site sur lequel est construit le bâtiment n'est pas une aire protégée ou un site ayant une grande valeur environnementale. De même, pour les projets d'énergie renouvelable, nous nous assurons, au travers des *Second Party Opinion* notamment, que les projets comportent une évaluation des répercussions environnementales et que les mesures d'atténuation requises pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ont été bien mises en œuvre.

Quelques exemples d'investissement :

- Le financement d'un **projet d'utilisation de fibres de bois renouvelables pour des emballages à destination du secteur agroalimentaire**. Cette pratique contribue notamment au développement d'une économie circulaire grâce au principe de biodégradation des emballages usagés qui participe au renouvellement de la production de nouvelles souches, exploitées pour les productions suivantes. Cette pratique contribue également à la préservation à la biodiversité en assurant le maintien de zones protégées, garantissant un environnement stable, sur le long terme, pour l'accueil et le développement d'espèces végétales et animales
- Le financement d'un **projet dans le bassin du fleuve du Congo**, le deuxième massif forestier tropical au monde (abritant 60% de la biodiversité africaine), pour participer activement à la préservation de l'écosystème de la zone
- Le financement d'un **projet de renaturation d'une rivière en Rhénanie-du-nord-Westphalie** via la reconversion de cette rivière et de ses affluents en eaux semi-naturelles. Ce projet vise à réaliser un paysage fluvial durable et écologiquement rénové dans une région autrefois dominée par les mines et l'industrie lourde. Le projet inclut la restauration des habitats naturels en vue de rétablir la biodiversité (278 espèces différentes recensées).
- Le financement d'un **projet de réhabilitation d'une barrière de Corail en Indonésie**. L'objectif de ce projet étant de renforcer les capacités en matière de surveillance et de recherche sur les écosystèmes côtiers afin de produire des informations sur la gestion des ressources et d'améliorer l'efficacité de la gestion des écosystèmes.
- Le financement d'une « **zone verte** » en **Région Parisienne** consistant en l'acquisition, le développement et la gestion de l'accessibilité d'un parc, notamment via la sanctuarisation de certaines zones (inaccessibles au public) et leur passage officiel en « zone naturelle à protéger » dans le cadre des plans d'urbanisations des municipalités concernées.

⇒ POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Les politiques sectorielles et d'exclusion (cf chapitre 1.3) prennent en compte, quand le sujet est opportun, la biodiversité. C'est le cas notamment de notre gestion des controverses (Worst Offenders), et des politiques sectorielles sur le charbon et le tabac.

En 2022, la politique Pétrole et Gaz sera mise en œuvre selon les principes publiés en 2021. Une approche approfondie a permis de cibler les techniques les plus impactantes sur l'environnement (techniques d'extraction non conventionnelles et/ou controversées).

Tous les types d'infrastructures liées à l'industrie du pétrole et du gaz peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité, et en particulier celles qui utilisent des techniques non conventionnelles et/ou controversées : offshore en eaux profondes, arctique, pétrole lourd et extra lourd, pétrole bitumineux et associé, gaz de houille, gaz/pétrole de schiste.

Des techniques de forage horizontal, de fracturation hydraulique avec des produits chimiques, d'exploration consistant à pomper de grands volumes d'eau, d'injection de vapeur, d'exploitation à ciel ouvert, d'extraction in situ, de forage conventionnel mais nécessitant un équipement adapté aux conditions de l'Arctique, doivent notamment être utilisées.

Elles provoquent des émissions élevées de CO₂, de méthane, produisent des boues toxiques, un déversement d'hydrocarbures dans l'eau, augmentent le risque de tremblements de terre, des effets chimiques ou physiques néfastes et à long terme sur la structure du sol, des fuites de méthane, et nécessite une utilisation intensive de l'eau et des produits chimiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface et affecter négativement les écosystèmes.

Toutes ces techniques d'extraction ont pour conséquence des impacts environnementaux graves et irréversibles sur les écosystèmes terrestres et maritimes qui sont déjà sous pression en raison des changements climatiques, c'est pour cette raison qu'Ostrum AM a fait le choix de cibler particulièrement ces méthodes dans sa Politique Pétrole et gaz.

⇒ INDICATEURS INTEGRES DANS LE SCORING GREAT

La méthodologie Great est une réponse pragmatique de l'analyse des émetteurs/sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable. Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode Great mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

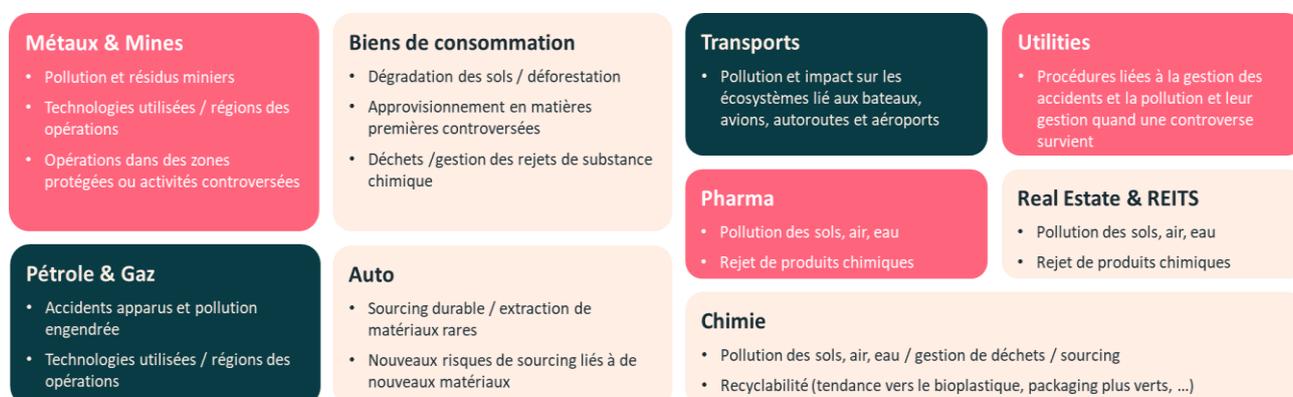
⇒ POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Ostrum AM a développé une politique d'engagement autour de thèmes prioritaires (cf chapitre 3.2).

La préservation de la biodiversité a été retenue comme un axe fort d'engagement (thème 2 / Axe 4) et sera traité au niveau global d'Ostrum AM.

Pour concrétiser cet engagement, nous travaillons avec les analystes crédit et les analystes / gérants actions sur le dialogue à mener avec les émetteurs selon les secteurs pour préciser les axes d'engagement ainsi que les questions possibles à poser aux émetteurs.

Nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs secteurs dans lesquels la biodiversité est importante et avons commencé à identifier les problématiques pertinentes sur lesquelles il serait judicieux de poser des questions.



En 2022, Ostrum AM affine son cadre d'engagement en ciblant particulièrement les secteurs dépendants ou impactant la biodiversité.

Travaux engagés au sein du secteur agroalimentaire

Les premiers travaux ont été initiés au sein du secteur agroalimentaire qui est un secteur particulièrement impactant pour la biodiversité. De nombreux enjeux sont regardés au niveau de la gestion des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets.

Au-delà de sa politique d'engagements individuels, Ostrum a signé plusieurs engagements collaboratifs participant à la préservation de la biodiversité :

- Forage arctique dans un refuge faunique – (Arctic Drilling in Wildlife Sanctuary) – 2017
- Investor Initiative on Sustainable Forest (Cattle and Soy) – Organisations Ceres & PRI (Depuis 2018)
- Deforestation and forest fires in the Amazon Investor statement 13/09/2019 Ceres Forest Environment qui lutte contre cette problématique.
- Déclaration d'investisseur pour le besoin de mesures d'impact lié la biodiversité
- Campagne de non divulgation du CDP
- Tobacco Free Finance Pledge

Pour plus d'informations sur les principales pressions et impacts sur la biodiversité, veuillez-vous référer à notre stratégie biodiversité publiée sur notre [site internet](#).

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Ostrum AM a placé l'Engagement et le vote au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.

Ostrum AM suit une politique d'engagement et de vote qui s'articule autour de quatre principes :

- Une politique de vote active et responsable ;
- Un dialogue constant avec les émetteurs à travers des engagements individuels et un projet d'engagement communs au sein des différentes gestions ;
- Des initiatives d'engagement collaboratif ;
- Des missions d'élaboration et de promotion des normes ESG, développés dans la partie gouvernance

Pour plus d'informations sur les politiques de vote et d'engagement, veuillez la consulter sur notre [site internet](#).

3.1. Politique de vote active et responsable

Ostrum AM applique une politique de vote rigoureuse et exigeante dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise.

Ostrum met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Ostrum AM considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum AM exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part.

Dès 1998, Ostrum AM a élaboré « une politique de vote » qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et constituent le fondement de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernement d'entreprise de qualité. Selon l'OCDE, la gouvernance est « un des principaux facteurs d'amélioration de l'efficacité et de la croissance économiques et de renforcement de la confiance des investisseurs ».

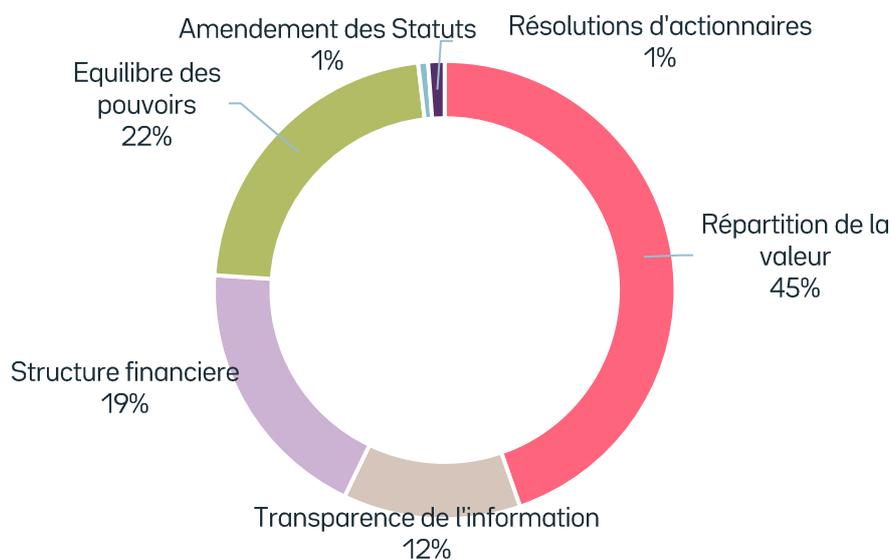
En 2022, Ostrum AM a amendé sa politique de vote. Elle a notamment défini : un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit notamment permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administration comme les actionnaires ; Elle demande aussi le renforcement du contrôle de l'alignement entre stratégie de décarbonation de l'entreprise et objectifs de performance environnementale dans la rémunération des dirigeants.

Pour 2021, nous pouvons reporter les chiffres suivants sur l'ensemble des portefeuilles détenus par Ostrum AM au 31/12/2021:

- Taux de participation d'Ostrum AM aux assemblées générales : **100%**
- Votes réalisés selon la politique de vote 2021 d'Ostrum AM :

Assemblées Générales	126
Résolutions votées	2 231
Résolutions approuvées	1 796 (80,5 %)
Résolutions désapprouvées [opposition ou abstention]	435 (19,5 %)

- Répartition de la contestation sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires :



Lorsque nous nous opposons aux résolutions, nous le communiquons systématiquement aux sociétés et partageons les raisons d'opposition.

3.2. Principales thématiques d'engagement d'Ostrum AM

Ostrum AM a identifié 8 thématiques d'engagements environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires. À partir de ces thématiques communes, chaque gestion (actions ou obligations) cible des actions spécifiques, dans le respect de notre politique de vote.

Nos thématiques et axes d'engagement prioritaires :

<p>1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 • En gérant les risques physiques et de transition 			
<p>2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En optimisant la gestion des ressources • En agissant pour préserver la biodiversité 			
<p>3. Valoriser le capital humain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En maintenant de bonnes relations avec les salariés • En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires 			
<p>4. Renforcer les relations avec les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement • En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales 			
<p>5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En assurant la sécurité et la santé des consommateurs • En veillant à la sécurité de leurs données 			
<p>6. Assurer l'éthique des affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En déployant une politique anti-corruption • En garantissant une politique fiscale transparente 			
<p>7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place une gouvernance équilibrée • En rendant la politique de rémunération transparente 			
<p>8. Améliorer la transparence des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières 			

Source : Ostrum AM

Ces thématiques d'engagement sont communes à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM. Certaines sont privilégiées par les équipes de gestion obligataires (Fixed Income) et portées par les analystes crédit, et d'autres par les équipes de gestion Actions.

Néanmoins, toutes les thématiques ne font pas l'objet d'un engagement spécifique de la part des équipes de gestion. En effet, certaines sont considérées comme essentielles et font partie du dialogue permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour ouvrir le dialogue avec les entreprises. Ces thématiques peuvent cependant être majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles sont donc particulièrement surveillées à travers notre politique de suivi des controverses. Ostrum AM veille ainsi à ce que tout émetteur faisant l'objet d'une controverse soit particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

L'existence d'un Comité **Worst Offenders**¹⁶ [qui regroupe la Gestion, la Direction des Risques et la Direction de la Conformité], avec un processus très encadré, nous permet d'évaluer la gravité des controverses par rapport aux standards internationaux communément établis (Global UN Compact, OCDE). Le comité décide de l'exclusion des portefeuilles des émetteurs qui présentent une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse

¹⁶ Les pires contrevenants.

ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch list et fera donc l'objet d'une surveillance, et donc d'un engagement.

De même, Ostrum AM a renforcé significativement sa politique d'Armes controversées. Cette politique élargit le périmètre des exclusions directes à de nouvelles catégories d'armes (armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires en dehors du Traité de Non-Prolifération, et armes à uranium appauvri), qui s'ajoutent aux exclusions existantes sur les bombes à sous-munitions et des mines antipersonnel. Mais aussi, Ostrum AM a élargi le périmètre des exclusions aux émetteurs impliqués dans la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport d'armes controversées, qu'ils soient ou non dans le secteur Défense, en plus des émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production d'armes controversées.

Cette Politique permet aussi à la Gestion de faire remonter des candidats à l'exclusion, non compris dans le périmètre d'exclusion directe, mais dont les caractéristiques en font des émetteurs contradictoire avec les principes des Nations Unies sur les armes interdites. À ce titre les experts de la gestion engagent directement avec les émetteurs concernés.

Certaines de ces controverses, pertinentes au regard de nos thèmes et axes prioritaires cités précédemment, sont aussi abordées à travers nos différents engagements collaboratifs.

En parallèle, Ostrum AM a mis en place des politiques sectorielles d'exclusion qui permettent un engagement fort de nos équipes. En 2021, nous avons ainsi développé une nouvelle politique sectorielle de sortie du charbon qui nous permet d'engager le dialogue avec les émetteurs ne respectant pas leurs objectifs climatiques. Ainsi, pour les entreprises qui n'ont pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris, un dialogue a été mis en place, afin de s'assurer de la crédibilité de ces plans de sortie, ainsi que de leur financement.

L'ensemble de nos engagements individuels ou collaboratifs, ainsi que nos politiques sectorielles ou d'exclusion (charbon, tabac...) permettent de cibler et de contribuer à certains Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD liés au climat et à la biodiversité nous permettent également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Énergie climat).

Chiffres-clés

312 engagements ont été conduits auprès de **121** sociétés différentes.

149 réunions et contacts, sur des sujets financiers et extra-financiers, ont été menés avec les entreprises

- dont **100** avec les émetteurs du Fixed Income (hors GSS).

Principales thématiques de dialogue en 2021:



- Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental



- Assurer l'éthique des affaires
- Valoriser le capital humain



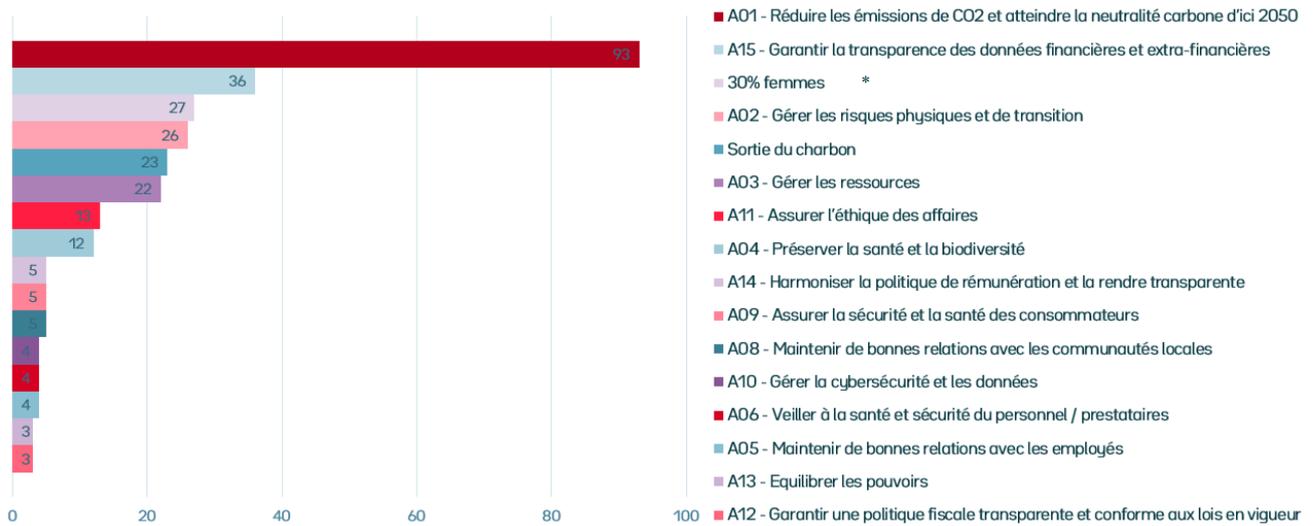
- Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations
- Améliorer la transparence des données
- Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données
- Renforcer les relations avec les parties prenantes

Répartition des engagements par classe d'actifs :



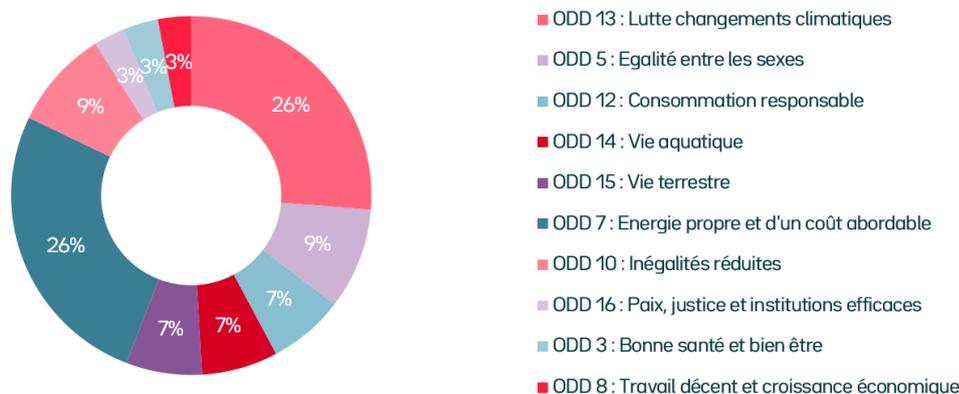
Source : Ostrum AM

Répartition des engagements par axe :



*Engagement réalisé dans le cadre de notre engagement au 30% Club Investor France. Source : Ostrum AM

Répartition des engagements par ODD :



Source : Ostrum AM

3.3. Engagement actif dans des initiatives collectives

En 2021, Ostrum AM a signé plusieurs nouveaux engagements climatiques :

- **Nouvelle mine de charbon à coke en profondeur dans le Cumbria (initiative de l'IIGC)** : Lettre adressée au Premier Ministre britannique qui appelle à contester la récente décision d'ouvrir une nouvelle mine de charbon à coke en profondeur dans le Cumbria et à fixer le calendrier de l'élimination progressive de tous les développements relatifs au charbon au Royaume-Uni. Bien qu'il appartienne aux ministres de décider de la manière dont l'effort pour atteindre le Net Zero doit être réparti dans l'économie, il est important de noter que la décision d'accorder un permis de construire à une nouvelle mine de charbon dans cette région donne une impression négative des priorités climatiques du Royaume-Uni. Cette décision souligne également l'importance cruciale pour les conseillers locaux et les autorités de planification de considérer pleinement les implications de leurs décisions sur les objectifs climatiques. À cet égard, la lettre demande de discuter de la provision de conseils aux autorités locales.
- **Campagne de non-divulgateur 2021 (initié par le CDP)** : Depuis 2017, le CDP a coordonné une campagne d'engagement mondiale menée par les investisseurs, appelée la campagne de non-divulgateur (ou NDC). Par cette campagne, le CDP demande chaque année à plus de 7000 des plus grandes entreprises du monde de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau par un questionnaire. Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en collaboration avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations. En 2021, 87 entreprises distinctes ont été spécifiquement engagées par Ostrum AM. Parmi elles, 31 ont communiqué, soit 36% des engagements ont réussi.
- **Déclaration de l'investisseur mondial aux gouvernements sur la crise climatique (initiative de l'Investor Agenda)** : La déclaration appelle les gouvernements en 2021 à rehausser leur ambition climatique, à mettre en œuvre des politiques climatiques nationales solides pour concrétiser cette ambition et à s'engager à implémenter la divulgation obligatoire des risques climatiques.
- **Campagne pour le Science Based Target (initié par le CDP)** : Cette campagne de mobilisation des SBT vise à permettre aux investisseurs d'encourager des entreprises plus ambitieuses en leur demandant spécifiquement de se fixer des objectifs fondés sur la science (SBT). Cette campagne cible les entreprises les plus sensibles au climat sur le marché mondial des investissements. L'échantillon à impact élevé du CDP a été filtré pour assurer un impact et une pertinence maximum, tant du point de vue du climat que de l'investissement. Les entreprises contactées dans le cadre de cette campagne recevront des liens utiles vers des ressources et sont priées de communiquer avec le bureau local du CDP pour obtenir de l'aide pour démarrer ou prendre les dernières mesures pour établir leurs SBT.
- **La Coalition pour une Transition Juste (initiée par Finance For Tomorrow)** : le concept de Transition Juste s'impose pour minimiser les retombées sociales négatives de la transition environnementale, et en optimiser les retombées positives. Cette coalition a pour triple objectif : d'encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles ; de promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale ; et de faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises. L'engagement se fait collectivement auprès des entreprises ciblées. Ostrum AM se réunit avec les autres membres de la coalition lors de groupes de travail réguliers afin de construire la stratégie d'engagement et identifier les sujets, secteurs et entreprises clés à travers l'Europe. Ostrum AM est leader du groupe de travail « Building and Construction » et travaille sur 3 enjeux : la formation, l'inclusion et le développement urbain durable.

Ces engagements complètent ceux des années précédentes, toujours en cours :

- Investor Decarbonisation Initiative – Organisation – Share Action ;
- Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies – Climate Action 100+;
- Global Investor Engagement on Meat Sourcing (Phase II) – FAIRR & Ceres
- Open Letter to EU leaders from investors on a sustainable recovery from Covid-19 – The Investor Agenda
- Letter to meatpackers and processors on traceability of indirect suppliers in their Brazilian supply chains – PRI, CERES & IISF
- Science-Based Targets (SBT) Campaign – CDP

4. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM

4.1. Cartographie des risques climatiques

Au cours des dernières années, Ostrum AM a fait de l'identification des risques et opportunités climatiques l'une de ses priorités. Cela passe, notamment, par le travail des équipes de la Direction des Risques et de la Gestion qui intègrent de plus en plus la prise en compte de ces risques et opportunités dans leurs activités. La vision holistique des risques et opportunités climatiques vise les risques physiques et de transition, tant pour les entreprises dans lesquelles elle investit que pour elle-même. Il peut s'agir des risques de réputation, juridiques et réglementaires, opérationnels, stratégiques ou de marché.

Le tableau résume la gestion et les visions de chacun des risques cités plus haut. Il est amené à évoluer en 2022 grâce aux apports d'un nouveau fournisseur de données. Ostrum AM sera en effet en mesure d'aller beaucoup plus loin en identifiant, à l'aide d'un fournisseur de données, les risques physiques et de transition des émetteurs dans lesquels elle investit.

Horizon de temps	Risques de transition			Risques physiques			Description	Gestion du risque
	CT	MT	LT	CT	MT	LT		
Risque de réputation	moyen	fort	fort	faible	faible	moyen	Le risque de réputation correspond au risque d'image induit par une prise en compte insuffisante du risque climatique. Il s'applique aussi bien à Ostrum AM en tant qu'entité qu'à ses investissements.	Mise en œuvre des politiques sectorielles et d'exclusion, notamment renforcement en 2020 de la politique de sortie du charbon et définition d'une politique sur le pétrole et le gaz en 2022. De plus, un dialogue régulier avec les entreprises permet de les sensibiliser aux risques et opportunités du changement climatique. Enfin, des contrôles de premier et deuxième niveaux sont réalisés pour assurer le respect de l'ensemble des contraintes de gestion ISR-ESG des portefeuilles.
Risque opérationnel (gestion, IT, infrastructures)	moyen	moyen	moyen	faible	faible	moyen	Les risques opérationnels sont principalement liés à l'intégration des risques climatiques dans les processus de gestion. Les risques physiques pour Ostrum AM en tant qu'entreprise sont globalement limités au regard des infrastructures et de l'implantation géographique actuelle.	Ostrum AM se dote des moyens adaptés pour répondre aux enjeux du climat, en particulier en renforçant le processus de due diligence pour les fournisseurs de données ESG, mais également avec la mise en place d'outils et processus centralisés pour les besoins ESG. Les risques physiques liés à l'activité d'Ostrum AM en tant qu'entreprise sont intégrés au Plan de Continuité d'Activité.
Risque de marché et Risque de crédit	moyen	moyen	fort	faible	moyen	fort	L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.	Les critères ESG-ISR sont étroitement intégrés aux processus de gestion et progressivement enrichis. De plus, des analyses de matérialité induites par le risque climatique sont menées lors de l'évaluation du risque de crédit ou du risque pays.
Risque stratégique et commercial	fort	fort	moyen	faible	faible	moyen	Les investisseurs sont de plus en plus engagés pour lutter contre le réchauffement climatique et ont donc des attentes en la matière pour leurs investissements. Ne pas y répondre pourrait entraîner des conséquences négatives pour Ostrum AM avec des pertes de part de marché significatives.	Ostrum AM développe une stratégie de financement à faible émission carbone. Les risques climatiques sont intégrés dans les processus de gestion pour prolonger les engagements des clients en matière d'investissements responsables. Au-delà de la politique de gestion et de labellisation ISR (90 % des encours des fonds ouverts d'Ostrum AM ont le label ISR au 31/12/2021), Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et sa stratégie en matière d'obligations durables, afin de participer activement au financement des projets soutenant la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique, ainsi que les projets à fort impact social et sociétal.
Risque juridique et réglementaire	moyen	moyen	fort	faible	faible	moyen	Risque de non-conformité vis-à-vis de la réglementation ou risque de contentieux avec les clients pour non-respect des engagements climat. Le renforcement de la réglementation sur le climat pour les sociétés de gestion d'actifs et les clients institutionnels met une pression supplémentaire sur cette typologie de risques.	Ostrum AM contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG, afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques.

Source : Ostrum AM, Mars 2022

CT : Horizon < 2 ans ■ MT : Horizon compris entre 2 et 5 ans ■ LT : Horizon >10 ans

Les différents processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités climatiques pour tous les fonds ouverts d'Ostrum AM sont effectués à travers la prise en compte des critères ESG dans la gestion (cf chapitre 1). Ces processus sont aussi disponibles pour ses clients pour nos fonds dédiés et les mandats.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

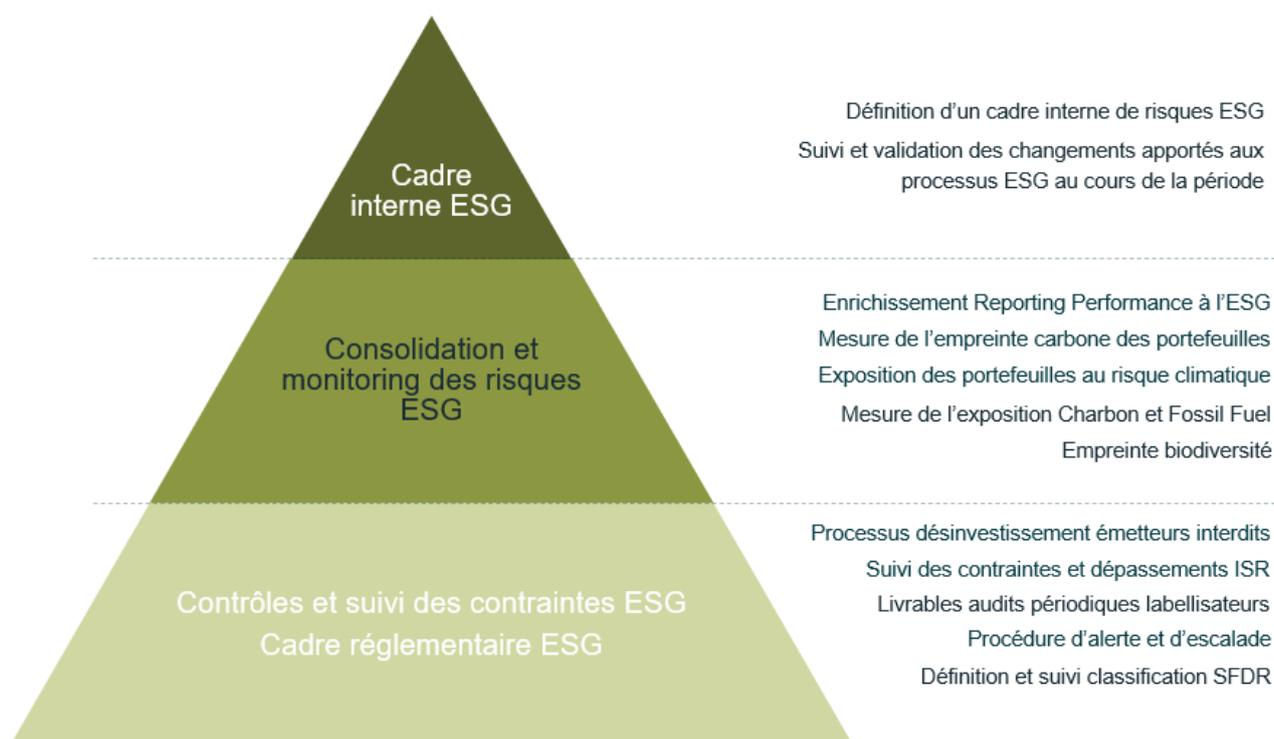
- des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- des émetteurs, avec des analyses qualitative et de controverse et des indicateurs/scores ;
- des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre rapport TCFD sur notre [site internet](#).

4.2. Rôle de la direction des risques dans les processus ESG / ISR



La Direction des Risques est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles. Ses équipes participent à l'élaboration des listes d'exclusions et d'émetteurs sous surveillance, mettent à jour ces listes dans les outils de contrôles et monitorent les investissements et désinvestissements dans le respect des politiques d'Ostrum AM et des clients. Ils sont également en charge de la validation des critères ESG/ISR au sein des processus de gestion, de la validation des formules de calcul des indicateurs, de l'implémentation des contrôles de deuxième niveau et de la surveillance du respect des contraintes d'investissements. Enfin, la Direction des Risques participe aux due diligence pour la sélection des data providers, à la définition et au déploiement du cadre interne pour les risques ESG. Les risques extra-financiers sont désormais intégrés au Comité Risques Financiers et Performances qui a été renommé à cette occasion Comité Risques Financiers, ESG et Performances, et dont le quorum inclut désormais un représentant de la Recherche ESG.

1) RÔLE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES LISTES D'EXCLUSIONS

Les membres de l'équipe des risques de crédit sont membres des différents comités – Worst Offenders, Charbon, armes controversées – et s'assurent que les alertes sur les « Global Norms » (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision.

Les décisions de ces différents comités sont prises en compte dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des émetteurs concernés.

2) MISE EN APPLICATION DES LISTES D'EXCLUSIONS DANS LES OUTILS DE CONTRÔLE

Pour les fonds ouverts, les Risques d'Investissements mettent en place les contrôles pré-trade bloquants pour les listes réglementaires (Armes Controversées), d'exclusions sectorielles (Charbon, Tabac) et pour la liste Worst Offenders. Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles.

Pour les mandats, les listes d'exclusions réglementaires sont appliquées ; les listes sectorielles et Worst Offenders sont établies en accord avec les politiques du client.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

3) COMITÉ RISQUES FINANCIERS, ESG ET PERFORMANCES

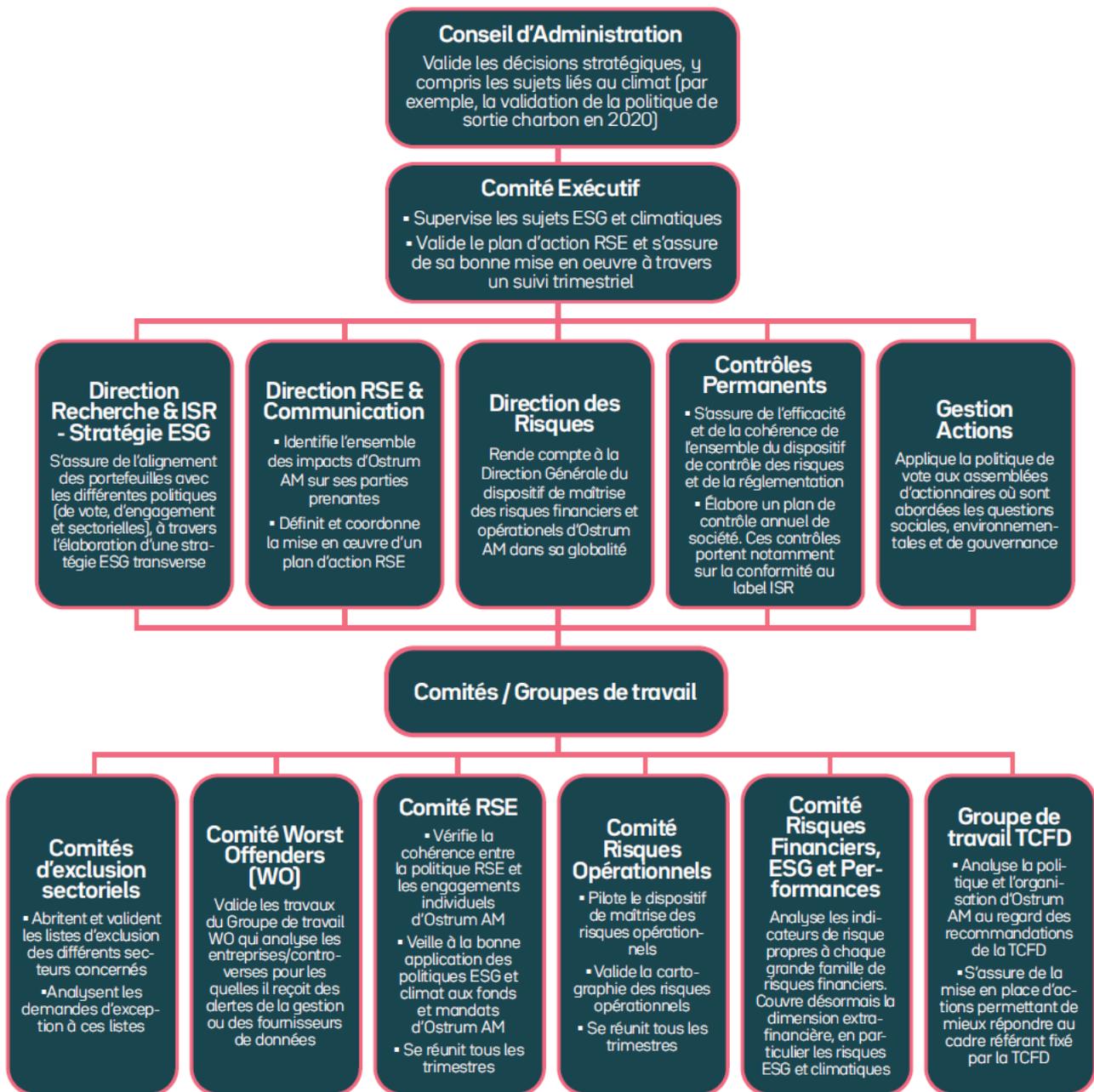
La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de contrôle des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle), ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période. Une réflexion a été menée en 2021 sur l'enrichissement de ce comité à la dimension extra-financière qui est couverte depuis 2022 avec pour objectif de mesurer, consolider et encadrer les risques ESG d'Ostrum AM.

4) CONTROLE DU LABEL ISR AU SEIN DE LA DIRECTION DES RISQUES

- Pour les fonds obligataires et monétaires labellisés ou en cours de labellisation ISR, le contrôle des risques s'appuie sur un outil interne alimenté par les infocentres d'Ostrum AM. Cet outil calcule quotidiennement les indicateurs ESG, génère les reportings de contrôles, les archive et signale les dépassements.
- Pour les fonds labellisés via la méthode de la moyenne, les Risques d'Ostrum AM contrôlent la performance ESG en s'assurant que le fonds labellisé ISR dispose d'une note ESG meilleure que celle de l'univers (après élimination de 20% des plus mauvais scores de l'univers), ainsi que d'autres indicateurs comme le ratio d'éligibilité, le ratio de couverture ESG (couverture minimale de 90%), les indicateurs d'impacts E, S, G et DH (droits humains), les émissions de carbone, l'intensité CO2, etc. Par ailleurs, une analyse discrétionnaire en « Positive Screening » permet de mettre en évidence les émetteurs les plus vertueux et de suivre l'évolution des distributions des scores ESG comparées à leurs moyennes hebdomadaires. Pour les fonds labellisés via la méthode de l'exclusion des 20% les moins bien notés, les émetteurs concernés viennent enrichir une liste d'exclusion supplémentaire applicable au portefeuille concerné.
- Les dépassements sur les indicateurs ESG sont détectés et notifiés à la gestion en J+1. Ils sont régis par le même processus d'alertes et d'escalade que pour les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles. En particulier, la gestion est tenue de résorber les dépassements observés dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des porteurs.

5. MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG

5.1. Gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum AM



Structure de la gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum AM. Source : Ostrum AM

5.1.1. Supervision des sujets ESG et climatiques par les instances de Direction

Le Conseil d'Administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2021, chaque Conseil d'Administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE/ESG.

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2021)

- **Tim Ryan**, Directeur Général de Natixis Investment Managers
- **Cyril Marie**, Directeur Financier et Directeur de la Stratégie et du Développement des entreprises de Natixis Investment Managers
- **Christophe Lanne**, Directeur Ressources et Transformation de Natixis Investment Managers
- **BPCE**, représentée par **Sophie Debon**, Directrice Produits et Solutions Banque de Proximité & Assurance/ Produits & Solutions Groupe BPCE
- **Véronique Sani**, Directrice générale des opérations Natixis
- **Pierre Ernst**, Secrétaire général et membre du directoire de LBPAM
- **Bertrand Cousin**, Directeur général de la banque de Financement et d'investissement et membre du directoire de la Banque Postale
- **LBPAM Holding**, représentée par **Emmanuelle Mourey**, Directrice générale de La Banque Postale Asset Management
- **Christiane Marcellier**, Présidente fondatrice de JD4C Conseil
- **Sarah Russell**, Membre du Conseil de Surveillance et présidente du Comité d'Audit de The Currency Exchange Fund NV (Pays-Bas), membre du Conseil d'Administration et présidente du Comité d'Audit de Nordea Bank Abp, Finlande

Ostrum AM n'intègre pas, à ce jour, de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement intérieur de son conseil d'administration. Une réflexion est engagée pour déployer ces objectifs au sein de son organe de surveillance.

Les politiques RSE et ESG sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum AM par le **Comité Exécutif**. La politique climat fait partie de la politique ESG d'Ostrum AM et de la stratégie RSE.

Elle est inscrite dans un plan d'action validé par le Comité Exécutif et l'avancée des objectifs est suivie par ce même comité tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

Les nouvelles politiques et évolutions touchant au Climat sont validées en Comité Exécutif sur proposition de la Direction de la Gestion.

Par ailleurs, Philippe Setbon, Directeur Général d'Ostrum AM est Vice-Président de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). L'AFG a placé la Finance Durable au centre de ses priorités. Elle conduit, notamment, des missions de réflexion sur les grands enjeux auxquels est confrontée l'industrie de la gestion d'actifs, dont la finance durable et les sujets climatiques font partie.

Au cours de son mandat de Vice-Président, Philippe Setbon a participé à plusieurs conférences sur le thème de l'ESG et du climat.

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

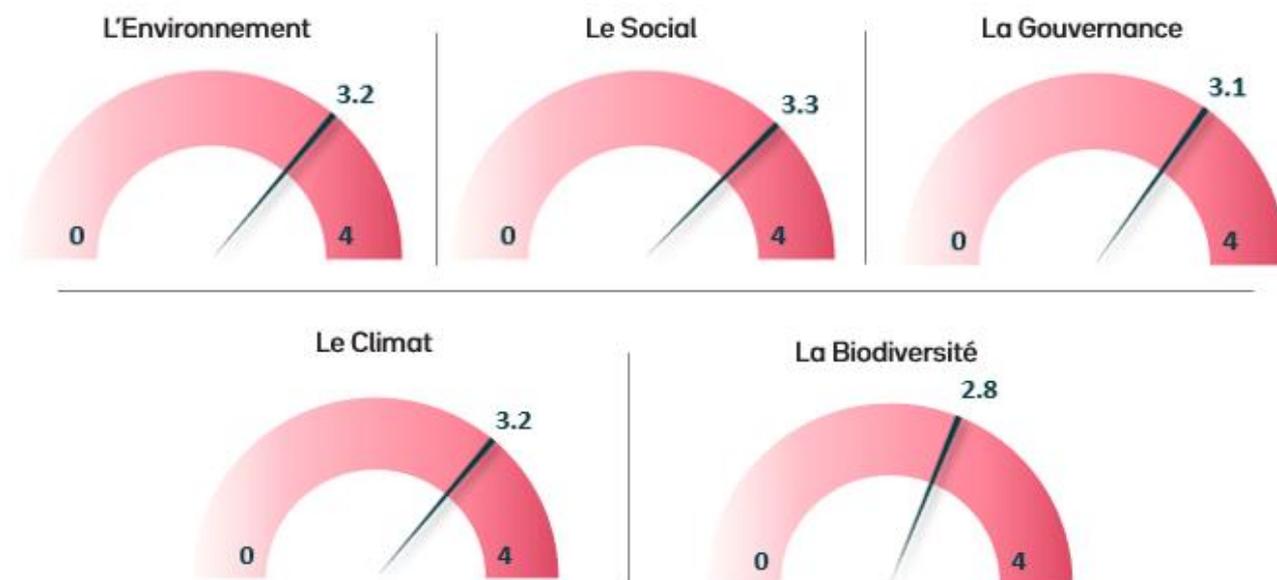
- **Philippe Setbon**, Directeur Général
- **Mathieu Cheula**, Directeur Général Délégué
- **Guillaume Abel**, Directeur du Développement
- **Rémi Ardaillou**, Directeur des Risques
- **Ibrahima Kobar**, Directeur des Gestions
- **Gaëlle Malléjac**, Directrice des Gestions Assurances et Solutions ALM
- **Emmanuelle Portelle**, Directrice des Contrôles permanents
- **Julien Raimbault**, Directeur des Opérations & Technologies
- **Sylvie Soullère Guidat**, Directrice des Ressources humaines

SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU COMEX

Une enquête est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des membres du Comité Exécutif. Les questions portent sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance faible et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.

L'amélioration des scores par rapport à l'année précédente est le résultat, notamment, d'une campagne de sensibilisation et de formation sur ces sujets.



Source : Ostrum AM, mars 2022

5.1.2. Organisation des métiers autour de l'ESG et du climat

LA RSE

Située au sein de la Direction Communication & RSE (qui dépend directement du Directeur Général), la RSE est composée de 2 ETP. Sa mission est d'identifier l'ensemble des impacts de la société sur ses parties prenantes et de traiter ses impacts en coordination avec les différents métiers.

Les axes de responsabilité qu'Ostrum AM souhaite porter vis à vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs, de la Place financière et de la société au sens large sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'actions et en objectifs.

L'impact d'Ostrum AM sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

La stratégie RSE d'Ostrum AM a été définie comme suit :

Amplifier son engagement et son impact en :

- engageant ses collaborateurs ;
- éclairant ses clients ;
- influençant les émetteurs ;
- contribuant aux réflexions de Place ;
- ayant un impact positif sur son écosystème.

L'ISR

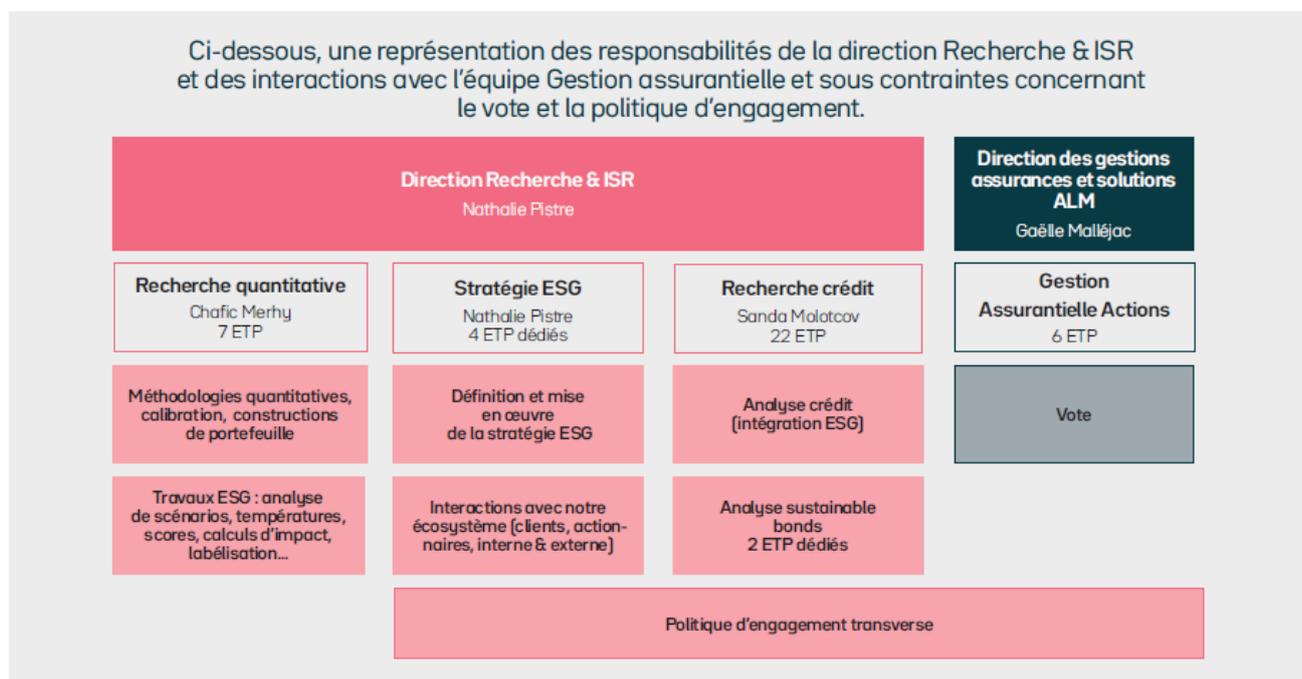
L'ESG, et notamment le climat, joue un rôle prépondérant dans les équipes de la Direction Recherche et ISR.

Ostrum AM est activement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition vers une économie bas carbone. Le développement d'offres et de produits répondant aux politiques climat de ses clients (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...) reste toujours une priorité.

Toutes ces actions sont menées par la direction Recherche et ISR : la recherche crédit, à travers sa parfaite connaissance des émetteurs, la recherche quantitative qui participe à la création d'outils de calculs d'intensité

carbone des portefeuilles et d'alignement sur les scénarios climatiques et l'équipe stratégie ESG qui apporte son expertise transverse sur tous ces sujets

L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM



La Direction Recherche et ISR est subdivisée en trois sous-directions :

- **La recherche crédit** : elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Dans un cadre d'analyse bien défini, les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur. Ces travaux seront développés dans la partie 1. Deux analystes spécialisés enrichissent l'expertise Sustainable bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...).
- **La recherche quantitative** : elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibration et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique, dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation...
- **La stratégie ESG** : il est important de souligner que l'ensemble de la gestion d'Ostrum joue un rôle crucial dans l'intégration ESG. Afin de renforcer la démarche de gérant responsable, il a été décidé de créer en 2020 une équipe stratégie ESG transverse, composée de 4 ETP et plus particulièrement dédiée à la supervision de ces sujets et à la prise en charge de tous les besoins transverses ESG, ainsi que plusieurs grandes thématiques.
 - À partir de travaux de veille, l'équipe mène une réflexion, afin de former des propositions de Politiques et Stratégies ESG. Elle met également en place la gouvernance et la comitologie associée et définit les procédures. Elle a un rôle d'animation de ces Politiques, par le pilotage des groupes de travail et des comités dédiés et par l'assistance quotidienne qu'elle apporte aux équipes de gestion. Elle assure aussi un suivi des clients et les accompagne dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG et certains éléments de reporting et d'analyse. Enfin, l'équipe est en charge de la communication interne et externe sur ces sujets, avec des reportings spécifiques et, plus particulièrement, prend en charge les demandes des régulateurs.
 - L'équipe travaille, notamment, sur la définition de la politique climat d'Ostrum AM. Pour ce faire, et en fonction des sujets, l'équipe mène des travaux et coordonne l'intervention de différents experts. Par exemple, elle a récemment proposé une nouvelle politique d'exclusion charbon et des axes d'engagement ciblant directement le climat (voir partie III). De nouvelles politiques d'exclusion sont à l'étude. Elle coordonne aussi les travaux sur l'alignement climatique des portefeuilles.

LES CONTRÔLES PERMANENTS

Le dispositif des contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe au sein de la Direction des Contrôles Permanents le Département de la Conformité, le Département de Contrôle Interne et le Département Sécurité du Système d'Information et Continuité d'Activité.

Au sein de ce dispositif, le Contrôle Interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle, de suivi du risque et du respect de la réglementation. Il veille notamment au :

- respect des procédures, de l'existence et de l'efficacité des contrôles de premier niveau réalisés par les Métiers d'Ostrum AM ;
- respect des engagements réglementaires et contractuels.

Le Contrôle Interne élabore en ce sens le plan de contrôle annuel de la société. La fréquence et les objectifs des contrôles y sont définis. Les contrôles suivants, non exhaustifs, peuvent être menés sur :

- le respect des règles de gestion ISR, dans le cadre des critères de labellisation ISR et de leur transparence vis-à-vis des investisseurs ;
- la conformité aux évolutions du label ISR ;
- la conformité aux règlements européens SFDR et Taxonomie, visant à favoriser la transition énergétique et écologique, et à prévenir les dommages environnementaux ;
- le respect des contraintes et des engagements contractuels en matière de finance durable inscrits dans les documents réglementaires ;
- le dispositif de suivi des risques, dont les risques extra-financiers et leurs indicateurs associés ;
- le dispositif de gestion des données référentielles, dont les indicateurs ESG ;
- la disponibilité et la traçabilité des indicateurs ESG dans les outils informatiques ;
- l'application de la politique de vote [politiques d'exclusion sectorielles, politique charbon, politique pétrole et Gaz [en cours de mise en place] ;
- la conformité et l'exhaustivité des informations requises par la loi de Transition Énergétique [Art. 173] et la loi Énergie Climat [Art. 29].

Les résultats de chaque contrôle sont formalisés dans des rapports de contrôle et validés par le Responsable du Contrôle Interne. Les constats et recommandations sont présentés aux métiers concernés.

Le Contrôle Interne effectue à fréquence régulière le suivi des recommandations, de façon à veiller à ce que les actions correctrices soient suivies d'effet et contribuent à la diminution des risques.

Dans le cadre de sa mission de conseil, la Conformité accompagne les collaborateurs d'Ostrum AM dans la compréhension des réglementations applicables et valide les documents destinés aux clients ou tiers sur les offres, produits et expertises d'Ostrum AM autour de l'ESG et du climat.

La Sécurité du Système d'Information et Continuité d'Activité a pour mission de mettre en œuvre un dispositif de continuité d'activité permettant de couvrir des scénarios d'indisponibilité du bâtiment, du système d'information et/ou des compétences, quelles qu'en soient les causes. Le risque climatique (inondation, intempéries, canicule...) est inclus dans les scénarios de sinistre étudiés.

Dans une démarche d'amélioration continue, la robustesse du dispositif est assurée par un maintien en condition opérationnelle incluant une revue des scénarios de risques et de la stratégie de continuité métier et IT, ainsi que la tenue d'exercices annuels.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est composée des Risques Opérationnels, des Risques de Marché, de Crédit et d'Investissements.

1) Risques Opérationnels

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée. L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque. Le prisme des risques climatiques/sociaux et environnementaux est ainsi intégré dans différents risques.

Dans la cartographie actuelle, les risques climatiques sont appréhendés de manière transverse et impactent différents risques. Ainsi, ils sont naturellement présents dans le risque « Interruption d'activité (système d'information, immeuble, personnel) » en cas d'inondation ou de tempête, par exemple, mais également à travers les données/informations à gérer/reporter dans des risques tels que :

- la défaillance dans le processus d'élaboration/de diffusion de la documentation commerciale ou des prospectus ;
- la défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un portefeuille ;
- la défaillance dans le processus de gestion des contraintes contractuelles ou réglementaires des portefeuilles ;
- la défaillance dans la définition ou la mise en œuvre de la politique de vote ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration et/ou de diffusion des reportings clients ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration ou de diffusion des reportings réglementaires.

Tout incident déclaré par les métiers est analysé et suivi jusqu'à sa résolution et peut amener les Risques Opérationnels à émettre des recommandations qui seront mises en œuvre par les métiers, afin de diminuer les impacts et/ou la fréquence d'occurrence de ces risques.

2) Rôle de la Direction des Risques dans les process de gestion ESG / ISR

La Direction des Risques est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles. Ses équipes participent à l'élaboration des listes d'exclusions et d'émetteurs sous surveillance, mettent à jour ces listes dans les outils de contrôles et monitorent les investissements et désinvestissements dans le respect des politiques d'Ostrum AM et des clients. Ils sont également en charge de la validation des critères ESG/ISR au sein des processus de gestion, de la validation des formules de calcul des indicateurs, de l'implémentation des contrôles de deuxième niveau et de la surveillance du respect des contraintes d'investissements. Enfin, la Direction des Risques participe aux due diligence pour la sélection des data providers, à la définition et au déploiement du cadre interne pour les risques ESG. Les risques extra-financiers sont désormais intégrés au Comité Risques Financiers et Performances qui a été renommé à cette occasion Comité Risques Financiers, ESG et Performances, et dont le quorum inclut désormais un représentant de la Recherche ESG.

5.1.3. Comitologie et groupes de travail autour de l'ESG

Ostrum AM a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions climatiques :

- Comités sectoriels ;
- Comité Worst Offenders ;
- Groupe de travail TCFD ;
- Comité Finance Durable ;
- Comité Risques Financiers, ESG et Performances ;
- Comité Risques opérationnels ;
- ESG ONE

COMITÉS SECTORIELS

Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, l'armement, le tabac ou encore « Pétrole et Gaz », à paraître dès 2022.

Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.

Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de l'équipe Stratégie peuvent aussi émettre un avis sur la question.

Ces comités regroupent la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la Conformité.

COMITÉ WORST OFFENDERS

Ostrum AM a développé un processus interne et a créé un groupe de travail Worst Offenders, ainsi qu'un comité Worst Offenders. Le groupe de travail Worst Offenders, composé des représentants de l'analyse crédit, des gestions et de l'équipe Stratégie ESG, analyse les entreprises/controverses pour lesquelles il reçoit des alertes (en provenance de fournisseurs de données ou de la gestion) et présente ensuite ses recommandations au comité Worst Offenders pour validation.

Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Directeur des Gestions, N-1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction des Contrôles Permanents.

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la « Watch List » et fera donc l'objet d'une surveillance.

Les listes des émetteurs ciblés sont actualisées au minimum chaque année, et autant que nécessaire au regard de l'évolution des pratiques des émetteurs.

Ainsi, plusieurs entreprises ont été placées sur la liste des Worst Offenders et ont donc été exclues des fonds ouverts gérés par Ostrum AM pour des controverses graves liées à la pollution.

GROUPE DE TRAVAIL TCFD

Le groupe de travail TCFD est composé de la Directrice Recherche & ISR, de son équipe transverse Stratégie ESG, de la Responsable RSE, et d'un représentant de la Direction des Risques. Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum AM au regard des recommandations de la TCFD, de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD.

Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 6 fois par an.

COMITÉ RSE - FINANCE DURABLE

Le Comité RSE, rebaptisé Comité Finance durable en 2021, a pour principales missions : s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons - notamment en politiques d'investissement - , identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, prioriser et suivre les projets ESG et RSE, et partager à la fois les orientations de l'entreprise et les priorités au plus grand nombre. Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, l'IT, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général. Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES FINANCIERS, ESG ET PERFORMANCES

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de suivi des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle), ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période.

Le comité couvre désormais la dimension extra-financière avec pour objectif de mesurer, consolider et encadrer les risques ESG d'Ostrum AM, en particulier sur la dimension climat.

COMITÉ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Comité des Risques Opérationnels rend compte trimestriellement à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité. Il est composé des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements d'Ostrum Asset Management et du RSSI.

Il est animé par le Responsable des Risques Opérationnels et a pour objet de :

- présenter la synthèse des incidents et des pertes ;
- valider les plans d'action présentés par l'équipe, désigner les responsables et les échéances cibles correspondantes ;
- présenter un suivi des plans d'actions antérieurs et des indicateurs de risques.

COMITÉ ESG ONE

Le comité ESG ONE est chargé de veiller au déploiement opérationnel de la stratégie ESG. Il établit avec les métiers la feuille de route pluriannuelle, les chantiers à entamer, les investissements et le calendrier à établir pour prioriser et coordonner l'ensemble des briques nécessaires à la mise en œuvre des ambitions d'Ostrum AM en matière de finance durable. Ce comité se réunit toutes les 2 semaines, avec les représentants des principaux métiers, du fait de sa transversalité. Il rapporte régulièrement au Comité Exécutif et organise des groupes de travail ad hoc en fonction des objectifs. En 2021, un groupe dédié aux risques climatiques et un autre sur les données climat ont été organisés.

5.2. Incitations et sensibilisation de nos collaborateurs

INCITATIONS

En matière de politique de rémunération, l'ensemble des membres du Comité Exécutif ont une partie de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE.

Un certain nombre d'ambitions énoncées dans le plan d'actions RSE ont été sponsorisées par les membres du Comité Exécutif et ont été inscrites dans leurs propres objectifs personnels, liés à la rémunération variable.

La réalisation de ces objectifs compte pour 7,5 % de la rémunération variable.

Au niveau des équipes de gestion, les équipes Recherche Crédit et Stratégie ESG ont leurs rémunérations variables indexées sur des objectifs d'intégration ESG et la mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable. Des critères spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation des gérants et analystes selon leur pôle d'appartenance.

Pour les analystes et gérants actions les critères sont :

- le nombre d'entreprises analysées avec intégration de l'ESG ;
- le nombre d'analyses extra-financières spécifiques ;
- le nombre de controverses sur lesquelles ils ont collaboré avec la stratégie ESG ;
- le nombre d'engagements sur des thématiques ESG menées, en particulier, dans le cadre des campagnes d'engagement spécifiques (charbon/Pétrole et Gaz...).

Pour les gérants, les critères sont :

- le succès de la labélisation des fonds en fonction du planning ;
- la capacité à faire évoluer les portefeuilles pour passage en article 8 ;
- l'intégration des politiques ESG des investisseurs pour les gestions dédiées (scores/exclusion, etc.).

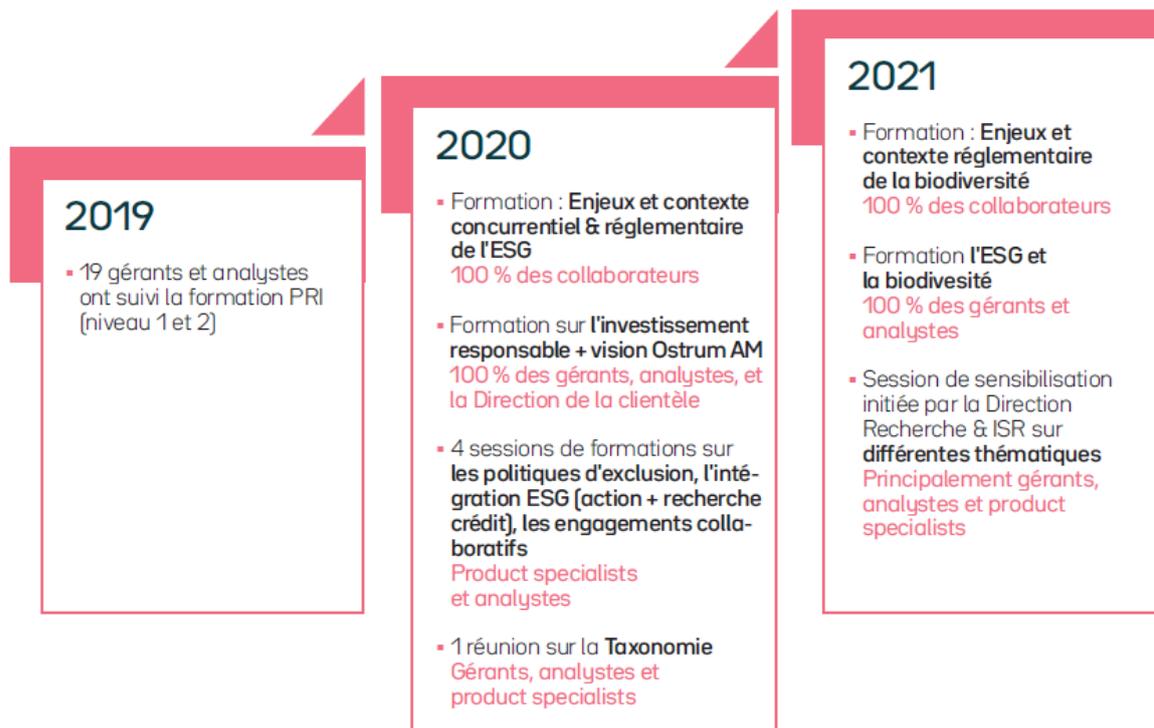
Pour 2022, ces différents éléments seront tracés et pris effectivement en compte dans les notes attribuées aux gérants/analystes qui servent de base pour la détermination de leur variable.

SENSIBILISATION

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum AM, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de son implication et de sa volonté d'accroître son expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social. Ainsi, après avoir, en 2020, proposé à l'ensemble des collaborateurs des formations sur l'ESG, Ostrum AM a choisi de faire un focus sur la biodiversité en 2021.

Ainsi, en 2021, ont été mis en place 2 modules biodiversité :

1. **Une formation obligatoire pour** initier l'ensemble des collaborateurs aux enjeux biodiversité et de capital naturel appliqués à une société de gestion, afin qu'ils disposent d'un socle commun de connaissances et d'une culture commune en la matière :
 - connaître l'impact économique et financier de la perte de biodiversité ;
 - comprendre les implications de ces impacts dans les portefeuilles de titres.
2. Une formation obligatoire pour 100 % des gérants et analystes et quelques experts des risques et contrôle permanent, des product specialists et Key Account managers pour approfondir les concepts et outils d'évaluation de l'empreinte biodiversité :
 - identifier les bonnes pratiques, les outils de mesure et les risques et opportunités d'investissement ;
 - disposer des clés pour une approche stratégique **crédible sur un portefeuille**.



COMMUNICATION

Un plan de communication interne et externe a été élaboré afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'ensemble des thématiques ESG et d'amplifier la portée de nos convictions par une visibilité externe basée sur des discours de preuve.

Ainsi, au-delà des formations, les collaborateurs d'Ostrum AM ont été sensibilisés à l'ESG par des articles sur le réseau social interne, par des focus réguliers dans la newsletter et par des réunions rassemblant l'ensemble du personnel, consacrée à notre vision de la finance durable.

En externe, les experts ont participé à de nombreux interviews et articles de presse, Ostrum AM a organisé une conférence de presse sur les obligations durables et a largement communiqué sur les réseaux sociaux afin de diffuser le plus largement possible ses convictions. Afin de partager ses pratiques, Ostrum AM a aussi participé à différentes tables rondes et événements sur l'ESG : Forum de l'Assurance, Forum ESG & Impact Investing, table ronde de *l'AGEFI Hebdo*, émission de BFM, *l'Argus de l'Assurance*. Les thèmes abordés se concentrent principalement sur l'ESG et le marché obligataire, avec des focus sur les obligations durables, et elle a aussi publié de nombreuses tribunes.

Ostrum AM s'est d'ailleurs appuyée sur la COP 26 pour sensibiliser différents publics à la cause climatique, à travers de nombreux supports : tribune avec des regards croisés d'experts, newsletter consacrée à la COP 26, des vidéos sur les réseaux sociaux et des interventions sur BFM.

PARITE

En matière d'égalité femmes/ hommes, Ostrum AM a atteint ses objectifs de 30% de femmes au sein du Comité exécutif pour l'année 2021. En effet, la nomination de la Directrice des Gestions Assurances et Solutions ALM, Gaëlle Mallejac, a permis de renforcer le nombre de femmes au sein des instances dirigeantes et au sein de la gouvernance en charge de prendre les décisions d'investissement.

Par ailleurs, les équipes d'Ostrum AM sont de plus en plus paritaires, avec notamment ses équipes de gestion qui comptent plus de 40% de femmes.

5.3. Ressources externes techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Pour produire une analyse ESG (dont climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Ainsi, concernant les émissions carbone et l'alignement climatique, les équipes peuvent s'appuyer sur l'expertise de notre provider Trucost. En effet, celui-ci fournit des informations sur les émissions carbone, les intensités carbone, ainsi que des alignements climatiques pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans le portefeuille.

Concernant les politiques sectorielles intégrant une dimension climatique, les équipes intervenant sur le climat utilisent les données charbon fournies par la GCEL (Global Coal Exit List, www.coalexit.org/), afin de pouvoir identifier les entreprises exclues de nos investissements au titre de notre politique charbon. De la même manière, les équipes se baseront sur les données sur le pétrole et le gaz fournies par la GOGEL (Global Oil & Gas Exit List, <https://gogel.org/>) pour appliquer notre future politique sur ce secteur.

Concernant les indicateurs climatiques, en sus des éléments fournis par Trucost précédemment cités, nous faisons également appel à d'autres fournisseurs de données, MSCI (www.msci.com/) et Vigeo (www.vigeo-eiris.com), dont certains indicateurs sont pris en compte dans le pilier transition énergétique du modèle de notation ESG nommé GREaT.

Pour les données concernant la biodiversité, Ostrum AM s'appuie sur Iceberg Data Lab (<https://icebergdatalab.com/>).

De plus, il arrive que les équipes en charge de l'intégration climat soit amenées à regarder des données fournies par des sources externes, telles que Climate Action 100+, Carbon Tracker ou encore Science Based Target Initiative, afin de compléter leur recherche.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

FOURNISSEUR	PERIMETRE	DESCRIPTION
ISS - OEKOM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plateforme de vote 2. Exclusion armement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) 1. Analyse des valeurs dites « non core » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées 1. Exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marchés bloquants) 1. Transmission au teneur de compte des votes « core » et « non core » 2. Analyse des corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées
SDG INDEX	Sovereign - ESG	<ul style="list-style-type: none"> - Scoring ESG via l'atteinte des objectifs de développement durables des états - Le scoring est également utilisé pour les Supranationals et les Agences
TRUCOST	<ol style="list-style-type: none"> 1. Corporate - Carbon 2. Corporate - 2DA 3. Corporate - Obligation verte/ sociale / sustainable 4. Taxonomie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Données CO2 des Corporates et des souverains 2. Valeurs entreprises et alignement scenarios de réchauffement climatique (1.5°C, 2°C...) 3. Corporate Evaluation du caractère vert social/ durable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur
CDP	Corporate - Carbon	Données CO2 entreprises
SUSTAINALYTICS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Corporate – ESG 2. Exclusion Worst Offenders 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Données ESG des Corporates et analyse ESG complètes 2. Analyse des corporates et des controverses au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders
BLOOMBERG	Flag Green Bonds	Validation du caractère Green d'une obligation
URGEWALD Global Coal Exit List (GCEL) / (GOGEL)	Corporate - Carbon	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des indicateurs charbon des Corporates, accord de Paris - Analyse des indicateurs O&G des Corporates, accord de Paris
MSCI	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs utilisés dans la méthodologie Great - Analyses complètes ESG
VIGEO	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs utilisés dans la méthodologie Great - Analyses complètes ESG
ICEBERG DATALAB	Empreinte Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Corporates - Calcul de notre empreinte biodiversité en MSA.km²

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

